



République Islamique
de Mauritanie (RIM)



Fonds des Nations Unies pour
la population (UNFPA)

PROJET GENRE/ DROITS DE LA FAMILLE FEMME ET ENFANTS

***SOUS-PROGRAMME: STRATEGIES POPULATION
ET DEVELOPPEMENT***

***EVALUATION DU SOUS PROGRAMME GENRE
2003-2008***

Dr Fatou SARR (consultante internationale)
Mohamed El Moctar Ould Sidina (consultant National)

Décembre 2008

Table des Matières

Remerciements.....	3
Listes des abréviations et des acronymes.....	4
Résumé.....	6
Glossaire.....	7
I - Introduction.....	8
Objectifs de l'évaluation.....	8
Eléments du sous programme genre et questions de l'évaluation.....	8
Structure du rapport.....	10
II - Méthodologie de l'évaluation.....	11
2.1 - Rappel des principes de la GAR.....	11
2.2 – Approche et techniques de l'évaluation.....	13
III - Résultats et conclusions.....	13
3.1 - Résultats des principaux extraits.....	14
3.2 - Gestion du projet.....	25
3.3 - Appréciation du programme par les acteurs.....	27
3.4 - Synergies entre les acteurs.....	30
3.5 - Les changements apportés.....	31
3.6 - Durabilité des résultats.....	35
3.7 - Les hypothèses de risques.....	35
IV - Enseignements tirés.....	37
V - Recommandations.....	37
Annexes.....	41
Annexes 1 - Termes de références.....	42
Termes de Référence.....	42
Annexe 2 - Liste des personnes rencontrées et sites visités.....	45
Annexe 3 - Liste des documents examinés.....	46
Annexe 4 - Instruments de collecte de données.....	47

Remerciements

« Apprécier systématiquement et de manière objective dans quelle mesure un projet genre a contribué à la réduction des inégalités entre les rôles sociaux des hommes et des femmes dans les zones d'intervention », est certes un travail de consultant, mais sa qualité dépend pour beaucoup de l'appui et de la bonne collaboration des différents acteurs, bénéficiaires et partenaires concernés.

A ce titre, l'équipe d'évaluation tient, au terme de ce travail, à présenter ses vifs remerciements à l'ensemble des institutions du SNU en Mauritanie et à l'UNFPA en particulier, mais aussi à l'Unité de Gestion du Projet, pour leur appui précieux. Les conditions de travail privilégiées qui lui ont été offertes, l'ont grandement aidé à surmonter les difficultés relatives à la collecte de l'information et à la rencontre des partenaires et des personnes ressources.

L'équipe d'évaluation remercie les différents responsables et partenaires du 5^{ème} Programme d'assistance UNFPA (2003 – 2008) rencontrés, pour les éclairages fournis au sujet de la composante - projet « genre/droits de la famille, femmes et enfants » : perception, synergies et partenariats.

L'équipe d'évaluation exprime toute sa gratitude aux responsables des organisations de la Société Civile et aux bénéficiaires qu'elle a rencontrés sur le terrain, en Assaba et à Nouakchott, pour leurs témoignages précieux et la disponibilité dont ils/elles ont constamment fait preuve tout au long de son séjour parmi eux.

Listes des abréviations et des acronymes

AG :	Assemblée Générale
ALCD :	Association de Lutte Contre la Dépendance
AMSME :	Association Mauritanienne pour la Santé de la Mère et de l'Enfant
BCI :	Budget Consolidé d'Investissement
CDE :	Convention relative aux Droits de l'Enfant
CEDEF :	Convention pour l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CEDIFFE :	Centre de Documentation et d'Information sur la Famille, la Femme et l'Enfant
CFPF :	Centre de Formation pour la Promotion Féminine
CPN :	Consultations Périnatales
CSLP :	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSP :	Code du Statut Personnel
D.NDB :	Dakhlet Nouadhibou
DPP :	Déclaration de Politique de Population
DREN :	Direction Régionale de l'Éducation Nationale
EAT :	Équipe d'Appui Technique
EATA :	Équipe d'Appui Technique en Assaba
EAU :	Émirats Arabes Unies
EDS :	Enquête Démographie Santé
EMEA :	Enquête des Ménages et Exploitants Agricoles
EPCV :	Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages
GNSG :	Groupe National de Suivi Genre
GRSG :	Groupe Régional de Suivi Genre
GSG :	Groupe de Suivi Genre
GTG :	Groupe Thématique Genre
GTZ :	Coopération Technique allemande
LEXEDEF :	Ligue des Experts Défenseurs des Droits des Enfants et Adolescents (ONG)
MAILAEO :	Ministère des Affaires Islamiques, de la Lutte contre l'Analphabétisme et à l'Enseignement Originel
MASEF :	Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
MCF :	Ministère de la Condition de la Femme
MEN :	Ministère de l'Éducation Nationale
MEO :	Mise en oeuvre
MGF :	Mutilations Génitales Féminines
MIPT :	Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications
MJ :	Ministère de la Justice
NDB :	Nouadhibou
Nkc :	Nouakchott
OAC :	Organisations à Assise Communautaire
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONS :	Office National des Statistiques
OSC :	Organisation de la Société Civile
PAM :	Programme Alimentaire Mondial
PF :	Planification Familiale
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRLP :	Programme Régional de Lutte contre la Pauvreté
RGPH :	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RIHAB :	Centre d'écoute et d'accueil des familles victimes de litiges familiaux et de prise en charge des femmes victimes de viol (<i>relève de l'ONG ALCD</i>)
RM :	Radio Mauritanie

RMFMP :	Réseau Mauritanien des Femmes Ministres et Parlementaires
SECEC :	Secrétariat d'Etat Chargé de l'Etat Civil
SECF :	Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine
SEEC :	Secrétariat d'Etat à l'Etat Civil
SIDA :	Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise
SNPF :	Stratégie Nationale de Promotion Féminine
SNU :	Système des Nations Unies
SR :	Santé de la Reproduction
TVM :	Télévision de Mauritanie
UNDAF :	Plan cadre d'Assistance du Système des Nations Unies
UNFPA:	United Nations Funds for Population Activities
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH :	Virus d'Immuno-déficience Humaine
VNU :	Volontaire des Nations Unies

Résumé

L'objectif de l'évaluation de la composante - projet « genre/droits de la famille, femmes est de déterminer dans quelle mesure les objectifs visés par le programme ont été atteints, afin d'orienter, le cas échéant, l'intervention dans le domaine du genre dans le cadre du futur programme 2009-2010. Elle porte sur l'ensemble des initiatives et actions financées totalement ou partiellement par l'UNFPA, seul ou en partenariat avec les autres agences des Nations Unies, notamment à Nouakchott, en Assaba, au Gorgol et à Nouadhibou.

La méthodologie repose sur celle de l'évaluation de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) Les techniques qualitatives et quantitatives ont été utilisées pour la collecte et l'analyse des données. Des missions sur le terrain ont été effectuées à Nouakchott et en Assaba pour voir l'état des réalisations et rencontrer les bénéficiaires.

L'examen des principaux extrants révèle que les stratégies et les activités développées ont été réalisées en général de façon satisfaisante, contribuant ainsi à atteindre les résultats escomptés.

- Les femmes sont mieux représentée dans les instances de décision, avec 18,94% de au parlement et 30,36% dans les conseils municipaux. L'adoption et la mise en œuvre en juillet 2006 de la loi imposant un quota minimum de 20% est un facteur de pérennisation des acquis.
- Grâce à une meilleure connaissance de leurs droits, de plus en plus de personnes ont recours aux services d'assistance ; en outre, la sensibilisation sur les MGF et le gavage a permis d'amorcer une baisse des pratiques néfastes.
- La prise en compte de la dimension genre au niveau des politiques et des institutions est renforcée, notamment dans l'élaboration du CSLP.
- Les capacités de mise en œuvre et de suivi des programmes sont améliorées avec la réalisation d'une base de données permettant de suivre l'évolution des indicateurs de genre.
- Globalement les acteurs ont une très bonne perception du programme.

En conclusion, l'examen des indicateurs montre une évolution sensible dans les domaines d'intervention du sous programme qui permet de conclure à une contribution de ce dernier aux changements constatés en Mauritanie notamment sur le renforcement d'une conscience genre, la connaissance des droits, notamment relatif à la santé de la reproduction et la participation politique, avec une garantie de la durabilité. L'appréciation globale montre qu'il y a eu une gestion efficace des ressources humaines et financières.

La principale recommandation est la poursuite du programme et son élargissement à d'autres zones du pays et les leçons apprises permettent de formuler les recommandations spécifiques suivantes :

1. Consolidation du mécanisme actuel et en vue de son évolution
2. Renforcement des capacités des acteurs en genre et en suivi évaluation,
3. Généralisation du projet
4. Renforcement de la synergie et coordination des interventions
5. Renforcement de la communication, du plaidoyer et de la mobilisation sociale
6. Mise en place d'une base de données en ligne pour rendre visible les disparités
7. Consolidation du partenariat avec les acteurs de la société civile,

Glossaire

Définition des principaux termes

- **Résultat.** Changement descriptible ou mesurable amené par une relation de cause à effet.
- **Intrant.** Ressources, y compris le temps, l'argent et l'effort requis pour produire un résultat.
- **Activités** – Il s'agit de ce qui se fait
- **Extrants** – Conséquences immédiates, visibles et concrètes des intrants d'un programme ou projet. Le mot « extrants », ne désigne plus seulement ce que l'on considère habituellement comme les biens et les services produits par une organisation, mais revêt un sens davantage lié au développement, ils sont considérés comme des résultats à court terme.
- **Effets** – Les effets correspondent à des résultats à moyen et à long terme et peuvent être réalisés durant toute la durée de vie du programme/projet. Ils sont les conséquences logiques d'un ensemble d'extrants, ils ne commencent à se matérialiser ou à se manifester qu'après qu'un nombre suffisant d'un certain type d'extrants aient été réalisés.
- **Impact** - L'impact correspond à des résultats à long terme et se manifeste bien après son achèvement. Il s'agit de la profondeur du changement du développement humain aux niveaux individuel, institutionnel, sectoriel ou sociétal visés par les intervenants au programme ou au projet. Les impacts décrivent les changements «d'ordre général» que le programme vise à effectuer, mais généralement on ne peut pas les effectuer seuls. Les impacts illustrent le but sous-jacent du travail; ils répondent à la question « Pourquoi ce travail est-il important? ». Il s'agit de transformer l'aspiration à l'égalité de genre en Mauritanie et de démontrer en un moment donné, que le projet a joué un rôle dans cette transformation.
- **Chaîne de résultats** - Correspond généralement à l'extrant, au but et à l'objectif issus de la méthode du cadre logique (MCL).

I - Introduction

La composante - projet « genre/droits de la famille, femmes et enfants » s'inscrit dans le cadre du Sous - Programme Stratégies en matière de Population et Développement (SPD) du 5^{ème} Programme d'assistance (2003 – 2008) du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) à la Mauritanie.

Les activités exécutées au titre de cette composante sont de nature à appuyer les efforts du gouvernement Mauritanien dans la mise en œuvre de la politique nationale en matière de population et développement par la réalisation de l'objet 3 du 5^{ème} Programme d'assistance du UNFPA à la Mauritanie. Ce sous programme contribue également à l'atteinte des objectifs du CLSP pour l'atteinte des OMD, qui est de ramener la proportion des Mauritaniens vivant en dessous du seuil de la pauvreté à 27%, à l'horizon 2010 et à 17% à l'horizon 2015. Or, il est indispensable de prendre en compte les questions de genre pour la réalisation de certains axes du CLSP comme : valoriser le potentiel de croissance et de productivité des pauvres, ou le développement des ressources humaines et l'accès aux infrastructures essentielles, ainsi que la gouvernance.

L'évaluation porte sur l'effet genre intitulé « contribuer à la réduction des inégalités entre les rôles sociaux des hommes et des femmes dans les zones d'intervention».

Objectifs de l'évaluation

L'évaluation en général, est une opération sélective qui vise à apprécier systématiquement et de manière objective les progrès dans la réalisation d'un effet. Celle-ci essaie de déterminer dans quelle mesure les objectifs visés par le programme ont été atteints, afin d'orienter, le cas échéant, l'intervention dans le domaine du genre dans le cadre du futur programme 2009-2010. Elle porte sur l'ensemble des initiatives et actions financées totalement ou partiellement par l'UNFPA, seul ou en partenariat avec les autres agences des Nations Unies. Elle concerne le niveau national, avec des focus spécifiques sur quelques initiatives à Nouakchott, en Assaba, au Gorgol et à Nouadhibou.

Éléments du sous programme genre et questions de l'évaluation

Le sous-programme 2003-2008 a été conçu dans une logique d'approche programme, mais les modifications apportées dans le cadre du Plan d'Action du Programme Pays (CPAP-2006-2008) l'ont été dans la perspective de la gestion axée sur les résultats.

Éléments du programme

La composante - projet "genre/droits de la famille, femmes et enfants" élaborée en 2003 a fait l'objet d'un réajustement en 2005 dans le cadre du Plan d'Action du Programme Pays (CPAP-2006-2008) et de l'UNDAF ; et suite à cela l'accent a été mis sur les effets relevant de quatre extrants :

- Les femmes sont mieux représentées au niveau du Gouvernement, du Parlement et des conseils municipaux ;
- Les citoyennes des zones ciblées, notamment les femmes, connaissent mieux leurs droits et devoirs et bénéficient des services ;
- La prise en compte de la dimension genre, au niveau des politiques et des institutions est renforcée ;
- Les capacités de mise en œuvre et de suivi de l'action dans le domaine du genre sont améliorées au niveau central et dans les zones d'intervention.

Pertinence du programme et des effets attendus

Dans la Gestion axée sur les résultats, l'énoncé d'objectif doit être le même que celui d'un des objectifs du programme du cadre de planification du pays auquel le projet et d'autres projets connexes contribuent. Il doit définir la contribution que le programme/projet apportera dans le contexte de cet objectif stratégique élargi. Dans cette logique, la pertinence du sous-programme peut être examinée sous trois angles : les objectifs de développement du pays, les objectifs de l'UNFPA et les objectifs du Ministère ;

Pertinence du programme au regard des objectifs du Gouvernement

Le principal objectif identifié du CSLP pour l'horizon 2015 est la réduction de la population vivant sous le seuil de pauvreté. Cela passe par la prise en compte des femmes qui constituent 51% de la population pour renforcer leurs capacités à contribuer à la création de richesses nationales, ce qui suppose une meilleure éducation, la réduction du taux d'analphabétisme, la maîtrise de la fécondité, la réduction de la mortalité maternelle et infantile, la réduction des MGF, l'autonomisation des femmes et l'amélioration de leur représentativité dans les organes de décision.

Les activités du sous-programme genre contribuent à la prise en charge des problèmes ci-dessus identifiés. Il met en œuvre une stratégie de vulgarisation des droits humains qui couvre les problématiques de droit de la famille, de lutte contre les MGF et les violences à l'égard des femmes, de promotion de la scolarisation des filles et de la santé de la reproduction, ainsi que dans le domaine de la prise en charge. A cela, il faut ajouter l'appui aux structures du Gouvernement et de la Société civile engagées dans le cadre du règlement des litiges familiaux et de prise en charge des femmes victimes de violence.

Pertinence du programme au regard des objectifs de UNFPA

La formulation du sous programme genre contribue à l'atteinte des objectifs du programme du FNUAP au Gouvernement, dont les principaux axes ont été déclinés par la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) qui s'est tenue au Caire en 1994 et la Conférence de Beijing de 1995, qui ont mis en évidence le fait que les inégalités et iniquités de genre sont l'une des causes majeures du niveau élevé de pauvreté dans le pays. Le sous-programme population vise : (i) à contribuer à une prise en compte effective des questions de population dans les politiques sectorielles et à contribuer aux stratégies de développement, en tenant compte de la dimension genre et des besoins régionaux ; (ii) à contribuer à la réduction des disparités entre les rôles sociaux des hommes et des femmes.

Les problèmes de santé de la Reproduction identifiés par le sous programme du même nom ne se résument pas uniquement à des questions d'infrastructure, de personnel médical, mais posent aussi des problèmes liés aux relations de genre, qui limitent l'utilisation optimale des services de santé, qui expliquent des comportements et attitudes des agents de santé limitant l'atteinte des résultats visés.

Par rapport à la mission du mécanisme chargé des questions d'égalité de genre, le programme trouve toute sa pertinence.

Le programme a permis de contribuer à la consolidation du mécanisme chargé des questions d'égalité de genre dans le domaine de la coordination et du suivi des activités du genre, à travers l'assistance technique, administrative et financière, la formation et le suivi des conférences, le plaidoyer continu et la supervision des interventions au niveau national et dans les zones d'intervention.

Les réaménagements apportés au programme à la lueur de l'ouverture démocratique ont montré leur pertinence et au regard des résultats obtenus, et qui se sont traduits par une arrivée conséquente des femmes dans l'espace politique à des niveaux jamais égalés auparavant ; qu'il s'agisse du Parlement ou des collectivités locales, même à des postes administratifs de haut niveaux, notamment la représentation dans les chancelleries.

Questions de l'évaluation

Les questions de l'évaluation sont de quatre ordres : les résultats obtenus, les changements apportés, la durabilité des résultats, les leçons apprises et les recommandations.

Pour les résultats obtenus, les questions sont les suivantes :

- Est-ce que les interventions ont été bien réalisées ?
- Est-ce que les actions pour atteindre les produits et effets étaient efficaces et efficients ?
- Quels sont les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats ?
- Quelles ont été les stratégies adoptées les plus efficaces ?
- Quelles étaient celles qui n'ont pas marché ?
- Est-ce que les résultats atteints l'ont été avec des coûts raisonnables ?
- Quelle a été la validité des hypothèses de base ?

Les changements apportés ont été formulés ainsi :

- Quels sont les changements apportés sur la performance des institutions bénéficiaires (Ministère de la Condition de la Femme, autres départements sectoriels, organisations de la Société civile) ?
- Le sous-programme a-t-il apporté des changements en termes de connaissances, d'attitudes et de pratiques chez les populations cibles ?
- Les conditions de vie des femmes se sont-elles améliorées grâce au sous-programme ? Si oui, comment ?

Pour la durabilité des résultats, il s'agit de voir :

- Est-ce que les produits et les effets pourront durer/ se maintenir au delà de la période du programme ?
- Quel est le niveau d'appropriation nationale du processus et des résultats ?
- Quelle a été le niveau de participation de la Société civile et de la communauté dans le programme ?
- Quelles étaient les réalisations en termes de renforcement des capacités nationales ?
- Le sous-programme a-t-il favorisé/ mis en place des stratégies de partenariat durables ?

Leçons apprises et recommandations

- Comment peut-on améliorer les interventions et faire mieux dans le prochain programme ?
- Quels constats/leçons apprises sont pertinents pour le prochain programme ou, peuvent être répliqués ailleurs ?

Structure du rapport

Le présent rapport présente : la méthodologie de l'évaluation, les résultats et les recommandations. En annexe se trouvent les termes de références, la liste des personnes interrogées et des sites visités, la liste des documents consultés et les instruments de collecte des données.

II - Méthodologie de l'évaluation

La méthodologie repose sur celle de l'évaluation de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR).

2.1 - Rappel des principes de la GAR

La Gestion Axée sur les Résultats est une stratégie ou méthode de gestion selon laquelle une organisation veille à ce que ses procédés, produits et services contribuent à la réalisation de résultats définis.

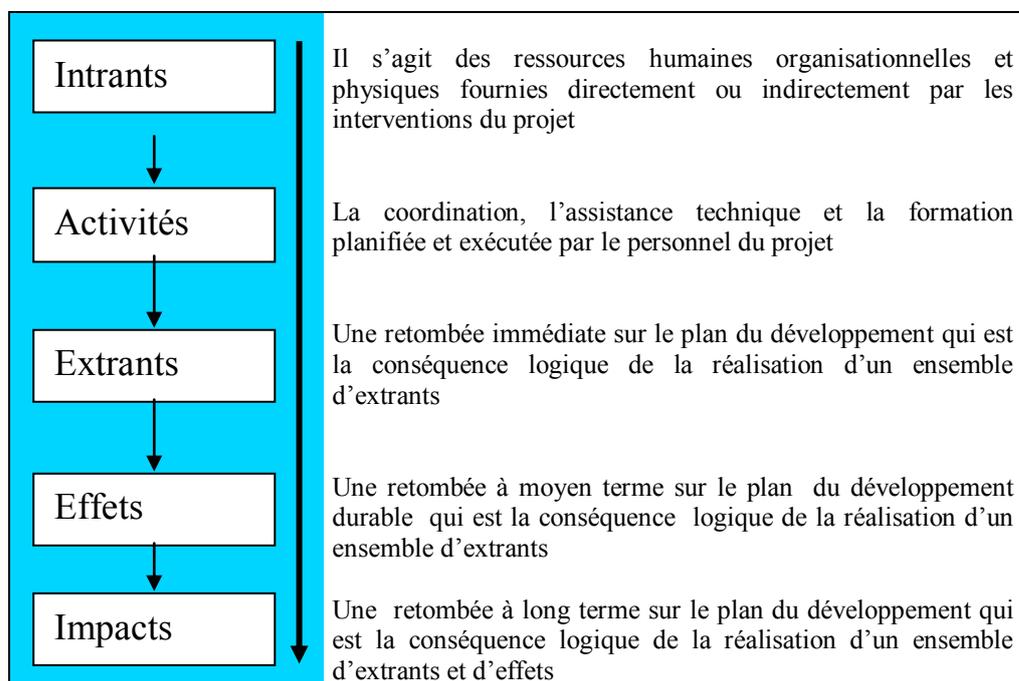
La GAR n'est pas tout à fait nouvelle dans le monde de la gestion de projet. Le changement se situe surtout au niveau de l'importance qui était donnée aux aspects opérationnels de la gestion de projet (intrants et activités) et leurs résultats immédiats (extrants) et qui désormais porte davantage sur les résultats à moyen et long terme concernant les (effets et impacts).

Dans la GAR, l'accent est mis sur la « chaîne de résultats » qui relie les intrants aux impacts.

Les intrants et les activités se rapportent aux aspects Gestion et Exploitation du projet, tandis que les extrants, les effets et les impacts se rapportent aux changements à court, moyen et long terme auxquels le projet peut donner lieu.

La chaîne de résultats illustre l'idée que chaque projet comporte des relations de cause à effet.

Logique interne de la chaîne des retombées sur le plan du développement et gestion de projet ou programme



Opportunités et contraintes - Le contexte du projet peut faire l'objet d'influences positives et négatives; il est important de les identifier pour mieux les gérer.

Risques et hypothèses - La conception du projet doit s'appuyer sur un ensemble d'hypothèses et une évaluation des risques.

Les hypothèses se rapportent aux conditions qui doivent être en place pour que le projet avance comme prévu vers la réalisation des résultats souhaités. Les risques représentent la possibilité que ces conditions ne soient pas en place.

Indicateurs - Il s'agit de la preuve montrant que des progrès, vers l'obtention des extrants et des effets voulus, sont réalisés.

Importance de la prise en compte des partenariats

L'atteinte des objectifs de développement implique la participation de différents acteurs, et donc pour suivre et évaluer les effets, nous sommes intéressés aux différents partenaires qui interviennent sur le même champ.

Schéma de l'évaluation

	Résultats prévus	Progrès réalisés (ce qui a changé)	Analyse de l'écart	Priorités et recommandation pour la prochaine étape
Intrants			« Analyse de l'écart » sert à expliquer si et pourquoi, le projet n'avance pas de la manière prévue.	<ul style="list-style-type: none"> • Leçons apprises • Recommandations
Extrants				
Effets				
Impact				

2.2 – Approche et techniques de l'évaluation

Mesure des résultats

L'évaluation repose sur une approche de mesure des résultats qui doivent refléter les changements réels qui sont attribuables aux investissements au niveau des extrants, des effets et de l'impact.

Techniques utilisées

L'évaluation a utilisé des techniques qualitatives et quantitatives.

1. Les techniques qualitatives ont été utilisées au cours des entretiens et des enquêtes, ainsi que pour analyser le contexte social, économique et politique dans lequel évolue le développement.
2. Les techniques quantitatives ont été utilisées, notamment pour les analyses statistiques de mesure des écarts.

Analyse des documents

Avec la gestion axée sur les résultats, les Rapports Annuels de Projet/ Programme (RAP), les évaluations permettent d'évaluer la performance du programme.

L'analyse des résultats s'est faite conformément aux produits et effets identifiés par les cadres logiques du programme en examinant les documents suivants : le Cadre de résultats stratégiques, les rapports annuels, les rapports de missions, les enquêtes et études, ainsi que les Documents de Stratégies Nationales et CSLP, les rapports des OMD, les stratégies genre et UNDAF et les données des sources officielles.

Des grilles d'analyse ont été élaborées à partir des objectifs fixés en 2003 et des extrants identifiés en 2005, pour faire la description des résultats obtenus par année et analyser les progrès réalisés et leurs limites, tout en identifiant les indicateurs de départ et de fin de programme.

Entretiens

Les interviews concernent les responsables de programmes de l'UNFPA, du ministère chargé de la Famille, les partenaires et les bénéficiaires. Des guides d'entretien ont été élaborés pour avoir leur perception des questions de genre en Mauritanie et du projet. Comment le genre est pris en charge dans leurs programmes et les synergies entre partenaires.

Observation

Les missions sur le terrain ont été effectuées à Nouakchott et en Assaba pour voir l'état des réalisations et rencontrer les bénéficiaires.

III - Résultats et conclusions

L'analyse obéit à l'examen de la chaîne des résultats : les extrants, les effets et les impacts, au vu des stratégies adoptées, des moyens mobilisés en retenant les critères d'efficacité, d'efficience, de viabilité, mais aussi le degré de participation des bénéficiaires.

3.1 - Résultats des principaux extrants

L'examen des extrants respectifs s'est fait en respectant un des mécanismes de base de l'évaluation qu'est l'analyse des écarts entre l'intervention planifiée et l'intervention réalisée. Le critère de l'efficacité permet de vérifier dans quelle mesure les objectifs et les résultats attendus d'une intervention ont été atteints, dans une période donnée, auprès de la population cible. Pour ce faire, l'évaluation essaiera de comparer les indicateurs au début du programme et à la fin.

3.1.1 - Extrant 1 : Les femmes sont mieux représentées au niveau du Gouvernement, du Parlement et des conseils municipaux

Avant le démarrage du programme, les femmes ne représentaient que 3% au Parlement, dans les conseils municipaux, un poste de maire, une seule femme leader de parti sur les 34 formations politiques. Pour renforcer les capacités des femmes à assumer leur rôle/pouvoir d'action d'une part et pour créer un environnement favorable d'autre part, deux stratégies ont été préconisées avec des activités multiformes.

S1- Renforcement des capacités des femmes et développement de leur culture civique pour une meilleure participation politique

Cette stratégie a été opérationnalisée à travers différentes activités dont principalement :

- L'élaboration d'une étude qui a servi de base pour le plaidoyer en faveur de l'adoption de la loi imposant un quota minimum de 20% pour la représentation des femmes sur chaque liste municipale et législative ;
- Une stratégie de sensibilisation sur la promotion des candidatures féminines qui a permis notamment de tenir compte des contraintes socioculturelles et de la nécessité d'impliquer les leaders religieux et communautaires ;
- L'élaboration et la multiplication de kits de supports sur la participation politique de la femme (Hymne, Spot télévisé, Sketch, etc.) ;
- La formation à Nouakchott de 12 formatrices appelées à former les candidates au niveau déconcentré ;
- Une série de formations décentralisées en droits civiques, communication et plaidoyer au profit des femmes candidates. En ont profité environ 200 femmes, dont 66 au Brakna, 35 au Gorgol et 15 à Nouadhibou ;
- Une formation sur le fonctionnement des institutions démocratiques (Parlement et Assemblée nationale, procédures législatives et budgétaires, rôle de la commune, fonctionnement du conseil municipal et gestion communale) qui a profité aux femmes élues (députées, maires et conseillères municipales) et qui a touché 11 députées et plus de 140 femmes maires et conseillères municipales ;
- La mise en place et le démarrage des activités du Réseau Mauritanien des Femmes Ministres et Parlementaires (Statut et Règlement Intérieur finalisés et approuvés, bureau constitué, plan d'action élaboré, acquisition d'un local équipé, participation à une conférence sur la participation politique des femmes en mars 2008 à Rabat et à l'AG extraordinaire du réseau africain à Abidjan, en avril 2008).

S2- Mobilisation et renforcement des capacités des institutions (OSC, partis politiques, administration, système judiciaire, structures locales) pour une meilleure application des droits politiques des femmes.

Les activités dans ce domaine -centrées sur le plaidoyer, la formation et la sensibilisation- ont couvert aussi bien Nouakchott que les régions ciblées de l'intérieur (Assaba, Gorgol, Nouadhibou et dans une certaine mesure le Brakna).

Le plaidoyer axé sur la vulgarisation élargie de la loi relative au quota de 20% et les mécanismes contraignants de sa mise en œuvre, a ciblé les décideurs, les partis politiques et les médias. Les activités, organisées pour la plupart aux mois de juillet et août 2006, visaient à éclairer davantage les décideurs et consolider leur volonté politique, encourager les représentants des partis politiques à présenter des femmes en nombre suffisant et en position éligible sur les listes électorales et plaider auprès des médias publics et indépendants en vue d'être sensibles à la participation politique des femmes et opter en faveur d'une couverture privilégiée des activités des femmes politiques et des candidates aux élections. Une journée de formation organisée plus tard en 2007, à l'intention du Premier Ministre et des membres du premier gouvernement issu des élections démocratiques, devrait consolider les acquis et permettre de s'inscrire dans la durée.

La formation des acteurs a été réalisée à Nouakchott. Quatre sessions ont touché 30 personnes représentant le groupe de plaidoyer élargi à des ONGs nationales, 27 leaders de partis politiques et 26 leaders religieux et acteurs médiatiques. A cela s'ajoute pour les OSC sélectionnées une formation sur les messages types à diffuser, les techniques de communication, mais aussi sur les aspects techniques et financiers de la sous-traitance, comme la planification participative des activités, l'élaboration des rapports d'activités et la gestion des budgets.

La sensibilisation qui a atteint son pic aux mois de septembre et octobre 2006, s'est appuyée sur différents supports (affiches, autocollants, tee-shirts, cassette audio avec hymne dans toutes les langues nationales), réalisés par le département chargé de la condition féminine, les agences du SNU et les autres partenaires comme la GTZ. Ces produits ont été mis à la disposition des OSCs et ont reçu une large diffusion lors des réunions électorales, meetings, soirées culturelles, rencontres avec les partis politiques, conférences de presse et réunions de sensibilisation dans les communes et les wilayas.

Seize meetings grand public ont été organisés dans les quatre régions (un dans chaque chef lieu de département). Plus de 100 réunions de sensibilisation dans des localités rurales et des causeries ciblant les femmes dans les différentes communes (à raison de cinq localités par commune) ont également été organisées. Pour renforcer les activités de sensibilisation menées sur le terrain par les OSC (111 ONGs), une importante campagne médiatique de sensibilisation des citoyens en faveur de la candidature des femmes aux élections a été lancée officiellement, sous le parrainage du Premier Ministre, en août 2006. Le partenariat signé avec la TVM a permis la réalisation de trois films documentaires en français et en arabe, ainsi que la diffusion d'un sketch et de deux spots publicitaires dans toutes les langues nationales.

Résultats

L'examen des différents indicateurs (% des femmes parlementaires, maires) permet de conclure que les interventions ont été globalement bien réalisées et que les actions pour atteindre les produits et les effets étaient dans l'ensemble efficaces.

Le principal résultat de ce programme est sans nul doute, l'adoption et la mise en œuvre en juillet 2006 de la loi imposant un quota minimum de 20% pour la représentation des femmes sur chaque liste municipale et législative avec des avancées remarquables. Il est illustré d'autre part à travers l'accès des femmes à la haute fonction publique, avec trois ministres, quatre secrétaires généraux de ministères femmes, deux femmes gouverneures, trois ambassadeures.

	Situation en 2003	Situation en 2008
Femmes parlementaires	3%	18,94%
Femmes maires, Conseillères municipales	1%	08,69%
Sénatrices	3%	30,36%
Gouverneures		16 %
Ambassadeures	0%	1%
Femmes hakem	0%	2%
Waali mouçaïd	0%	1%

L'implication des leaders religieux dans la sensibilisation et la mobilisation sociale en faveur de la participation politique des femmes était l'une des stratégies les plus efficaces. Ils ont joué un rôle pédagogique, visant à combattre les préjugés et expliquer la place éminente de la femme dans l'Islam. Selon certaines femmes rencontrées, leur argumentaire comportait entre autres de nombreux exemples de femmes musulmanes célèbres ayant eu un rôle politique notoire dans la vie de la Umma (Nation). Cela a fortement contribué à l'adhésion des populations et surtout des femmes rurales au processus.

La participation des représentants de partis politiques, des ONGs et des médias, avec des effectifs importants, était aussi une stratégie efficace, compte tenu du rôle de ces acteurs au sein de la société. Par contre, l'uniformisation de la plupart des activités de sensibilisation et de formation a parfois limité le succès de certaines actions, particulièrement celles s'adressant aux femmes non alphabétisées, nécessitant des stratégies d'intervention spécifiques.

3.1.2 - Extrait 2 : Les citoyennes des zones ciblées, notamment les femmes, connaissent mieux leurs droits et devoirs et bénéficient des services.

Dans un contexte caractérisé par une féminisation de la pauvreté et un fort taux d'analphabétisme, la réalisation d'un tel extrait a nécessité le déploiement de stratégies multiformes qui seront examinés respectivement, ci-après, avec les activités s'y rapportant, afin de déterminer si les résultats attendus ont été atteints et dans quelle mesure ils étaient ou non efficaces. Ces stratégies concernent : l'élaboration de supports, l'ouverture de centres d'appui, le renforcement des capacités des acteurs et l'amélioration de la connaissance des droits et des devoirs par les bénéficiaires.

S1- Elaboration et ventilation des supports de vulgarisation juridique.

Sur la base d'une catégorisation des bénéficiaires selon le niveau d'instruction, plusieurs supports ont été élaborés et ventilés par le projet genre, soit par le biais des directions du ministère chargé de la condition féminine, ou le groupe national de suivi genre ou par des organisations de la Société civile dans le cadre d'une sous-traitance.

Ainsi ont été réalisés principalement :

- Des supports de vulgarisation juridique sous forme de brochures et de cassettes audio vulgarisant les données de base du Code du Statut Personnel (CSP) en langues nationales (2003) ;
- Un CD-Rom interactif sur l'approche genre (2004) ;
- Des brochures, dépliants et guides simplifiés du CSP (2004) ;
- Des cassettes audio simplifiant les données juridiques (2004) ;
- Des Supports élaborés par le biais d'ONGs : un livret et un dépliant sur les droits de la femme, un livret et un dépliant sur les pratiques néfastes, un dépliant sur les MGFs (2005) ;
- Un guide des procédures judiciaires à l'usage des femmes en litiges, tiré en 1500 copies (2007) ;
- 10 panneaux pour la vulgarisation des droits, confectionnés et installés en collaboration avec l'ONG/LCP de Kaédi (2007).

Dans la réalisation de ces supports, il a été tenu compte de la segmentation de la population (caractéristiques socioculturelles et linguistiques, notamment), ainsi que des effectifs dans leur duplication.

S2 - Appui à la mise en place et au développement de centres d'accueil et d'accompagnement juridique.

Dans les coordinations régionales du ministère chargé de la condition féminine des régions ciblées, des cellules de traitement des litiges familiaux et des équipes multisectorielles d'accompagnement et d'appui ont été mises en place et entreprennent une intense activité multiforme, allant du conseil et de l'orientation juridique à l'accompagnement judiciaire, en passant par l'accueil et la prise en charge psychosociale provisoire de certains cas spéciaux.

Le projet intervient aussi pour appuyer les centres d'accueil et d'accompagnement mis en place par des organisations de la Société civile, comme le centre RIHAB d'écoute et d'accueil de l'ONG ALCD à Arafat. Cet appui varie du renforcement des capacités (formation du personnel, fourniture d'équipement, etc.) au soutien pour la réalisation de certaines activités, comme la mise en place d'une base de données, ou l'organisation d'ateliers ou de séminaires. Plus de 120 femmes ont été sensibilisées par ces centres en 2005 et 2006.

S3 - Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans l'encadrement juridique et les services connexes.

Un partenariat actif a lié le sous programme genre à différents partenaires, au niveau central et dans les régions ciblées. En sus du système des Nations unies et de la coopération bilatérale (GTZ, Espagne, etc.), le partenariat a ciblé plusieurs départements ministériels dont la justice, l'éducation, la communication, l'intérieur, mais aussi leurs services régionaux, ainsi que les organisations de la Société civile.

- a) Les radios rurales devaient assurer une communication de proximité tenant compte des couleurs locales,
- b) Les services de justice, de gendarmerie, de police, de la garde nationale et de l'État civil, devaient aider à la résolution des litiges familiaux,
- c) Les organisations de la Société civile quant à elles, avaient pour tâche de vulgariser les textes de loi et de fournir un accompagnement juridique et judiciaire au public cible.

Parmi les activités du sous-programme pour le renforcement des capacités des acteurs, on peut citer en particulier :

- La formation des équipes des radios rurales sur les textes de loi, l'approche genre, les MGFs et la SR en 2003 ;
- Une formation semestrielle des assistantes juridiques, en collaboration avec le MJ en 2003 ;
- La formation des organisations de la Société civile du pool de partenaires de mobilisation sociale dans les régions ciblées sur les textes de loi simplifiés (CSP, CEDEF, CDE) en 2003 ;
- La sensibilisation des leaders religieux sur les textes de loi, l'approche genre, les MGFs et la SR (2003) ;
- La formation des membres du Groupe de Suivi Genre (GSG) et du secrétariat technique sur les techniques d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies d'intégration de l'approche genre dans les programmes de développement. Une mission EAT a assuré cette formation des formateurs pendant 10 jours à Nouakchott (2003) ;
- La formation de 54 acteurs sur les procédures judiciaires, à Nouakchott, au Gorgol et en Assaba (2006) ;
- La formation de 18 acteurs sur les procédures judiciaires à Nouadhibou (2007) ;
- La formation de 125 femmes comme assistantes judiciaires (2007) ;
- La formation sur le Guide des procédures judiciaires, la sensibilisation sur le CSP et l'information sur le centre d'accueil des familles victimes de litiges de 125 assistantes Judiciaires (2008) ;
- La formation de dizaines d'acteurs sur le CSP et le Guide des procédures judiciaires dans 6 moughataas de Nouakchott (Arafat, Toujounine, El Mina, Sebkha et Dar Naim) en 2008.

Des cassettes audio, des brochures et des dépliants ont été distribués au cours de ces sessions de formation pour permettre à ces acteurs de procéder à la démultiplication.

S4 - Amélioration de la connaissance des droits et des devoirs par les bénéficiaires.

Cette stratégie s'adresse directement aux bénéficiaires, aux citoyennes des zones ciblées, afin qu'elles connaissent mieux leurs droits et devoirs et bénéficient des services dans ce domaine. Le vecteur principal ici est le plaidoyer ou la sensibilisation, soit par les services liés au projet, soit par contractualisation avec des centres ou des ONGs.

Un grand public a pu être ainsi touché par des activités dont :

- Des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation des textes de loi, organisées en 2003 par un pool d'ONGs ;
- Des campagnes régionales de sensibilisation sur les thématiques de population réalisées par contractualisation avec les radios rurales (2003)
- Une intense sensibilisation sur la CEDEF et les MGFs effectuée par des OSCs du pool des partenaires dans les 3 wilayas (Assaba, Gorgol et Nouakchott) en 2004 ;
- Des campagnes de vulgarisation du CSP et de lutte contre les pratiques néfastes dont les MGFs à travers les radios locales, dans le cadre d'un contrat avec Radio Mauritanie (2004) ;
- La sensibilisation d'une très large frange de la population de l'Assaba sur les méfaits des MGFs (2005) ;

- La sensibilisation d'un public de 2500 personnes sur les thématiques de population (2006) ;
- La sensibilisation, avec l'appui d'ONGs, de 2500 personnes sur le danger des MGFs (2006) ;
- Une large vulgarisation des données relatives aux violences sexuelles, menée avec la collaboration de l'ONG/AMSME, ce qui a retiré ce phénomène du domaine tabou (2006) ;
- Un plaidoyer pour la promotion des droits de la femme, avec plus de 3 000 personnes sensibilisées sur les effets néfastes des violences basées sur le Genre (violence domestique, violence sexuelle, MGFs et SR) en 2007 ;
- La sensibilisation de 400 personnes sur les violences à l'encontre des femmes (2007) ;
- La sensibilisation d'un public de 2 000 personnes à Nouadhibou et Nouakchott, sur des thématiques de population (2007) ;
- La vulgarisation, avec l'appui de l'ONG LEXEDEF, des droits des adolescentes, en Aftout, dans le triangle d'extrême pauvreté en Mauritanie (2007).

Ajoutons que dans le cadre de la prise de conscience de l'importance de l'implication des hommes dans la planification familiale, des activités ont ciblé parfois cette catégorie et parfois des publics mixtes. Ainsi, des causeries sur le CSP ont ciblé en 2004, aussi bien les hommes que les femmes. En 2008, lors d'une journée de sensibilisation, une conférence publique à Nouadhibou et trois conférences publiques à Nouakchott ont permis de sensibiliser un public mixte de 2 000 personnes sur l'importance de la planification familiale. Si les résultats attendus ont été largement atteints, on peut noter de façon spécifique que parmi les stratégies adoptées, certaines étaient particulièrement efficaces. On peut citer :

- L'utilisation des langues nationales et des cassettes audio, surtout en zones d'analphabétisme endémique, pour améliorer la connaissance des membres des familles de leurs droits et devoirs à travers une large diffusion des notions de base du CSP et de la CEDEF ;
- La mise à contribution d'un pool de près de 140 Organisations à Assise communautaire (OACs) et la formation de leur personnel, pour assurer un encadrement de proximité et une vulgarisation des textes juridiques, mettant un accent particulier sur le milieu rural et les quartiers périphériques des centres urbains ;
- L'appui pour la création et le fonctionnement de nouvelles structures d'accueil, de conseil et d'aide juridique au niveau central (Service des Litiges Familiaux) et régional (Cellules Régionales de Kiffa et Kaédi) et de centres relevant d'OSCs, comme le Centre RIHAB ;
- La formation des magistrats, des éléments des forces de sécurité, des assistantes sociales, des acteurs du Département de la Condition Féminine et des responsables des OSCs concernées pour une meilleure prise en charge psychosociale et juridique des femmes victimes de violences sexuelles, ce qui a permis d'instaurer un partenariat entre les commissariats et les centres d'accueil et de soulager de nombreuses souffrances (V. entretiens avec les bénéficiaires).

Par contre, des insuffisances sont signalées par les cellules chargées de la résolution des litiges familiaux et des équipes d'appui -dont des magistrats- au sujet des nombreuses lacunes dont souffrent les textes régissant ces cellules et les services de la condition féminine chargées de fournir un appui juridique aux femmes nécessiteuses. D'où la nécessité d'une révision des textes, pour permettre aux actes émis par ces services (convocations, PV de conciliation, etc.) d'avoir une valeur effective et non un simple rôle symbolique.

Résultats

Les principaux indicateurs de l'extrait 2 identifié dans le document de projets n'ont pas fait l'objet d'étude pour mesurer les écarts entre la situation de départ et la fin du projet.

Toutefois, les diverses activités menées ont permis de toucher un large public et il est possible d'apprécier les progrès obtenus.

De plus en plus de personnes ont recours aux services d'assistance pour recouvrer leurs droits.

La sensibilisation sur les MGF et le Gavage a

Indicateurs	Années de référence	
	2003	2008
Hommes et femmes qui connaissent leurs droits selon la CEDEF et selon le Code de la famille		Il n'y a pas eu d'évaluation, mais la prise de conscience par les personnes de leur droit s'est accrue
Femmes connaissant le CSP		Il n'y a pas eu d'évaluation
Femmes victimes de litiges familiaux ayant bénéficié de l'assistance des services	101 femmes	1220 femmes victimes en 2007 ; 80% sont réglées à l'amiable et 20% transférées à la justice
Femmes victimes de VBSG dont les MGF t	71 en 2001	65%, en 2007

permis d'amorcer une baisse des pratiques néfastes.

3.1.3 - Extrait 3 : La prise en compte de la dimension genre, au niveau des politiques et des institutions est renforcée.

Le renforcement de la prise en compte de la dimension genre, au niveau des politiques et des institutions passe à travers des stratégies variées dont relèvent plusieurs activités.

S 1 - Plaidoyer en direction des décideurs, des religieux, des autorités locales et des élus locaux.

En vue de créer et raffermir une volonté politique chez les décideurs, la plupart des occasions ont été saisies pour leur adresser un plaidoyer pour la promotion des droits et l'intégration du genre :

- En 2004, les journées du 8 mars et de l'enfant africain, la parution du 2ème numéro de « voix de la famille », la journée décennale de la famille arabe et la clôture de la décennie internationale de la famille ont été des opportunités pour plaider auprès des décideurs en faveur de la promotion des droits, dont l'élimination des mutilations génitales féminines ;
- En 2005, la commémoration de la Journée MGF zéro a été saisie pour inciter le Gouvernement à s'engager davantage dans la lutte contre les MGFs et en faveur de la lutte contre les inégalités en matière de genre ;
- En 2006, la transition démocratique a été saisie pour engager un plaidoyer de haut niveau pour la promotion des droits de la femme, la lutte contre les effets néfastes des Violences Basée sur le Genre et en faveur de l'élaboration d'une loi promulguant un quota de 20% de femmes à des postes électoraux. Des supports de communication (sketch, film et affiches) ont été élaborés en appui au plaidoyer.
- En 2007, un plaidoyer de haut niveau sur l'abandon de l'excision en Mauritanie a été fait à l'occasion de la commémoration de la Journée Mondiale Tolérance Zéro MGF;

Les ministres, les autorités judiciaires et les hauts cadres des départements clés ont fait à leur tour l'objet de plaidoyers et de sensibilisation :

- Plaidoyer auprès des ministères de l'Education Nationale et de la Fonction Publique, ainsi que du Travail et de l'Emploi, pour la mise en œuvre du CSP (2005) ;
- Sensibilisation des Cadres des ministères concernés par la mise en œuvre du CSP (Secrétariat d'État chargé de l'État Civil, ministère des Affaires Islamiques, de la Lutte contre l'Analphabétisme et l'Enseignement Originel, le ministère des Affaires Economiques et du Développement et le ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications) sur le code du statut personnel et les formulaires d'état civil améliorés (2006) ;
- Sensibilisation des cadis sur la situation des litiges familiaux et les dangers auxquels sont confrontées les familles vulnérables en éclatement, à cause de la lenteur des procédures judiciaires permettant d'obtenir la pension alimentaire (2006) ;
- Organisation de 9 rencontres au profit des groupes régionaux de suivi genre pour la promotion du genre et son intégration aux différents niveaux (2006) ;
- Mobilisation des autorités judiciaires autour du décret d'application de l'ordonnance relative à l'assistance juridique N° 05 /2006 (2007) ;
- Appui à la mise en œuvre des recommandations de la CEDEF, avec un séminaire de sensibilisation des cadis sur les recommandations du comité, un séminaire sur la levée de la réserve générale et l'élaboration de réserves spécifiques (2008) ;
- Appui pour la mise en application du CSP au niveau central et régional (2 rencontres périodiques des comités de coopération et de coordination pour le traitement et la résolution des litiges familiaux à Nouakchott; 6 rencontres à Kaédi, Kiffa et Nouadhibou et un séminaire de concertation avec les cadis à Nouakchott) en 2008.

Ces différentes activités de plaidoyer, de sensibilisation et de mobilisation des décideurs et des principaux acteurs, ont permis de lever la plupart des suspensions et de créer globalement une dynamique en faveur du genre et de son intégration dans les différents programmes sectoriels.

S2 - Intégration de l'approche genre dans les différents programmes sectoriels.

La prise en compte de la dimension genre ne peut se faire de façon pérenne sans son intégration dans les politiques, stratégies, programmes et plans d'action en vigueur. Ce constat justifie les activités ci-après effectuées par le sous programme genre :

- Elaboration de plans régionaux de sensibilisation sur la CEDEF et les pratiques néfastes, dont les MGFs (2004) ;
- Démarrage du processus de l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de genre (2004) ;
- Réactualisation de la politique de la famille, pour la prise en compte -entre autres- de la dimension genre (2004) ;
- Elaboration d'un plan de mise en œuvre de la stratégie nationale de promotion féminine, SNPF (2005)
- Validation de l'état des lieux sur les violences faites aux femmes. Un état des lieux réalisé dans une optique genre (2005) ;
- Adoption de la Stratégie nationale de vulgarisation du CSP et élaboration du Plan de formation (2005) ;
- Prise en compte de la dimension genre dans la révision du CSLP, avec création du Groupe Thématique Genre, GTG (2006) ;
- Adoption du document de la Politique Nationale de la Famille le 6/12/06 par le Gouvernement ;
- Elaboration d'un plan d'action des GRSGs ;

- Elaboration de la stratégie et du plan quinquennal sur l'abandon de l'excision en Mauritanie (2006) ;
- Réactualisation de la politique de la famille et élaboration d'un plan d'action chiffré s'y rapportant (2007).

Deux mécanismes sont ainsi utilisés :

- L'intégration de la dimension genre dans les stratégies nationales (comme le CLSP) et les politiques et les stratégies sectorielles (politique nationale de la famille, stratégie nationale de promotion féminine, etc.) à l'occasion de la réactualisation de celles-ci;
- L'élaboration de nouveaux documents de référence tenant compte de l'approche genre (stratégie nationale en matière de genre, plan d'action des GRSGs).

S3 - Mise en place d'une documentation sur le genre.

Cette stratégie répond à un double souci : d'une part, vulgariser une approche relativement récente, objet de multiples confusions (comme le montre l'enquête sur la perception des acteurs) et d'autre part, fournir des outils d'analyse et de suivi évaluation adoptant la nouvelle approche, pour permettre aux acteurs nationaux de se familiariser avec celle-ci.

Divers documents sur le genre ont été réalisés :

- Une exploitation des données du recensement général de la population et de l'habitat 2000 ;
- Une enquête sur les exploitants agricoles ;
- Une analyse genre des données de l'Enquête Démographique et de Santé Mauritanie (EDSM 2000 – 2001) qui a permis de réaliser un document sur les Indicateurs de Genre en Mauritanie, avec une synthèse et un dépliant en 2005;
- Des brochures, guides et dépliants adressés à des publics divers.

S4 - Mise en place des structures et renforcement des capacités d'exécution des différents acteurs impliqués dans l'intégration du genre.

La création des structures, la formation des acteurs et le renforcement des capacités sont les trois mécanismes utilisés dans ce domaine, avec en particulier :

- La constitution d'un groupe de suivi genre au niveau de l'Assaba en 2004, du Gorgol en 2005 et à Nouadhibou en 2007;
- La création d'un comité interministériel de promotion des droits de la famille, de la femme et de l'enfant, objet de la consultation validée en 2004 ;
- La création d'un Groupe Thématique Genre, parmi les 20 groupes chargés de la révision du CSLP (2005) ;
- La formation des membres du GRSG en Assaba (2006), à Nouadhibou et au Gorgol en 2007 ;
- La formation des autorités judiciaires de Nouakchott et la concertation entre les membres des secteurs chargés de la lutte contre la violence (un séminaire en 2007) ;
- La formation de 60 personnes, pour la plupart travaillant dans les services chargés des litiges familiaux ou dans des organisations de la Société civile, sur la prise en charge des familles victimes de ces litiges (2008) ;
- La formation de 7 représentants de pays arabes et 25 éléments des Services des litiges familiaux au niveau central et régional sur l'élaboration des politiques des familles ;
- Le renforcement des capacités des Services de Litiges familiaux au niveau central et régional, à travers trois formations sur la prise en charge psychosociale, organisées respectivement à Kiffa, Kaédi et Nouadhibou (2008).

Résultats

Les principaux indicateurs étaient les suivants :

- Taux d'exécution des activités réalisées au niveau décentralisé
- Taux d'exécution des activités par la Société civile
- Nombre d'institutions et d'ONG ayant intégré le genre dans leurs programmes et stratégies
- Pourcentage d'activités exécutées en rapport aux activités programmées

Le taux d'exécution dépasse 90% et plus. Près de 170 ONG ont bénéficié des activités du programme.

Les stratégies et les activités développées ont été réalisées en général de façon satisfaisante, contribuant ainsi à atteindre les résultats fixés. Parmi les interventions les plus efficaces figurent :

- Les formations organisées pour l'amélioration des capacités du personnel impliqué dans la gestion, le suivi et de la mise en œuvre du programme, comme les deux formations organisées à Kiffa en 2004 et 2005 sur la gestion et le suivi des projets et l'élaboration de documents de projets et de requêtes de financement, avec l'encadrement de l'EATA et celles de plus de 100 cadres et leaders d'opinion (décideurs, journalistes, religieux ...) sur les questions de genre ;
- L'élaboration de la stratégie nationale en matière de genre et l'intégration du genre dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté qui constitue le référentiel de base des politiques du pays. À cela s'ajoute la base de données désagrégées par sexe, au niveau national et régional, intitulée « Indicateurs de genre en Mauritanie », le CD ROM et le dépliant qui complètent le document « analyse genre » de l'EDSM déjà publié ;

La mise en place des cellules et des comités d'appui et de coordination du traitement des litiges familiaux au niveau national et régional regroupant les services du Gouvernement, la Société civile (ONGs, religieux, etc.) et la flexibilité qui les caractérise.

Limites

Le Groupe Régional de Suivi Genre, créé en 2004 et présidé par le Wali souffre de léthargie. Aucune réunion n'a été convoquée depuis plus d'une année, surcharge des activités du Président oblige.

Il est difficile d'évaluer les écarts car les données sur la situation de référence ne sont pas toujours mentionnées dans les rapports de suivi, d'où la recommandation, pour l'amélioration des instruments de suivi du programme.

3.1.4 - Extrait 4 : Les capacités de mise en œuvre et de suivi de l'action dans le domaine du genre sont améliorées au niveau central et dans les zones d'intervention.

Les indicateurs de l'extrait sont essentiellement d'ordre qualitatifs et ils portent sur les aspects suivants : le renforcement des compétences des acteurs, la production d'outils, l'amélioration de l'information et l'appui aux partenaires

Trois stratégies ont été déployées : (i) la mise en place d'un système d'information fonctionnel intégrant le genre et les données régionales, (ii) l'appui logistique aux structures partenaires (iii) le renforcement des compétences en supervision et suivi-évaluation.

S1 - Mise en place d'un système d'information fonctionnel intégrant le genre et les données régionales.

Cette stratégie vise à améliorer la mise à disposition de l'information en matière de population/développement : droits, éducation à la vie familiale, VIH/Sida, genre, etc. Pour ce faire, les activités ci-après ont été menées :

- Documentation des procédures judiciaires en cas de litiges (2006) ;
- Elaboration d'une base de données sur la violence (suivi et recensement) en 2007 ;
- Elaboration d'une base de données sur la lutte contre les violences à l'égard des femmes en appui à l'ONG et son centre RIHAB (2007).

Les bases de données élaborées ont bénéficié aussi bien aux services relevant du département chargé de la condition féminine (service central chargé des litiges, cellules régionales) qu'aux centres d'accueil des organisations de la Société civile (RIHAB, etc.).

S2 - Appui logistique aux structures partenaires.

Outre les formations, les voyages d'études et la disponibilité des supports de formation et de sensibilisation, le projet genre offre un appui matériel aux structures partenaires, comme le GNSG, les GRSGs, les cellules régionales et les organisations de la Société civile. Cet appui peut revêtir plusieurs formes : motivations, prise en charge provisoire du loyer (centre RIHAB), aménagement des salles, équipements, matériel informatique ou de bureau :

- Appui au fonctionnement des services chargés des litiges : SECF, CFPPF et ONGs (2003) ;
- Aménagement du service central du SECF et de 2 centres d'appui et d'accompagnement juridique à Kaédi et Kiffa (2003) ;
- Appui en mobilier (fournitures de bureau) de la Direction du projet, du GNSG, des 3 directions du SECF, de 4 CFPPF, de 2 antennes régionales du SECF et des centres d'appui et d'accompagnement juridiques (2004) ;
- Acquisition d'une unité informatique pour le centre de documentation et d'information sur la famille, la femme et l'enfant, CEDIFFE (2004) ;
- Appui à une structure de lutte contre la violence : l'ONG/AMSME (2005)
- Appui au Centre RIHAB d'écoute et d'accueil des familles victimes de litiges à Nouakchott (Arafat) (2008).

S3 - Renforcement des compétences en supervision et suivi-évaluation

Le pilotage du projet repose entre autres, sur des mécanismes de concertation, de coordination et de suivi-évaluation et plusieurs activités sont signalées :

- Des rencontres de coordination du réseau des centres de conseil et d'appui juridique, en 2004 ;
- Une rencontre de coordination des réseaux de conseils et d'appui juridique avec les cadis de l'Assaba (2004)

- Une rencontre de concertation entre les cadis et le service de litiges familiaux (2005) ;
- Trois rencontres de concertation entre les membres des comités d'appui régionaux et le service des litiges familiaux à Nouakchott, Kaédi et Kiffa (2006 et 2007) ;
- Un séminaire de concertation sur les violences à l'égard des femmes au profit des autorités judiciaires de Nouakchott (juges, commissaires de polices, etc.), les services promotion féminine, les services de litiges familiaux et les ONGs partenaires (AMSME, ALCD) (2008).

La supervision s'effectue à travers des activités réalisées au niveau central, ainsi qu'en contexte déconcentré :

- Deux missions pour le lancement des activités de sensibilisation sur la CEDEF et les MGFs au Gorgol et en Assaba (2004) ;
- 15 missions de supervision se sont rendues à Nouadhibou, au Gorgol et en Assaba en 2006 et 15 autres en 2007;
- Participation aux revues de l'UNDAF et au 5ème programme de coopération Mauritanie/UNFPA 2003-2008 (années 2006 et 2007).

Le suivi-évaluation comporte des réunions périodiques du GNSG (2004 et 2005), une concertation permanente entre les membres des comités et le service des litiges familiaux (2 rencontres périodiques en 2005) et plusieurs missions d'évaluation dont 2 au niveau central, pour une évaluation santé et le lancement d'activités (2004).

Résultats

Les résultats sont globalement satisfaisants au point de vue des stratégies adoptées et activités réalisées.

Parmi les stratégies les plus efficaces, on doit noter :

- la production de données désagrégées à partir du RGPH 2000 et de l'EDSM 2000- 2001 et leur ventilation à travers des supports variés (document complet, synthèse et dépliant).
- l'amélioration de la prise en compte du genre dans le CSLP.

3.2 - Gestion du projet

Il est établi que le critère de l'efficience met en relation les résultats et les effets d'une intervention avec les moyens nécessaires pour les produire. Avec le genre, se posent en plus d'autres questions pour savoir : est-ce que l'intervention valorise de manière correcte les "inputs" ou intrants? Est-ce que l'intervention valorise de manière correcte les "outputs", c'est-à-dire les résultats et effets pour les femmes ?

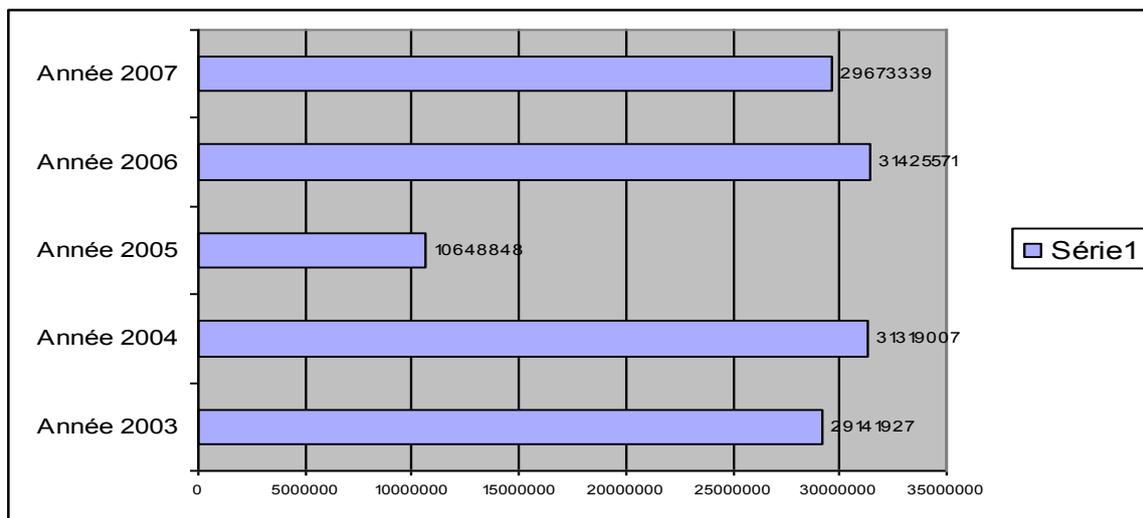
Bien qu'il soit difficile de procéder à des calculs minutieux pour dégager des ratios, du moment où les données nécessaires sont peu fournies, nous tenterons de faire une appréciation sur la base des ressources humaines et financières disponibles.

Au niveau du personnel, le projet employait au cours de ces premières années, outre le Coordinateur National du projet et 5 cadres employés à temps partiel, 5 attachés à temps complet (un VNU, un assistant administratif et financier, une secrétaire, un chauffeur et une secrétaire attachée au GNSG).

Avec la mise en place des cellules chargées des litiges familiaux, 14 nouveaux éléments (5 en Assaba, 4 au Gorgol et 5 à Nouadhibou) ont été recrutés à temps partiel.

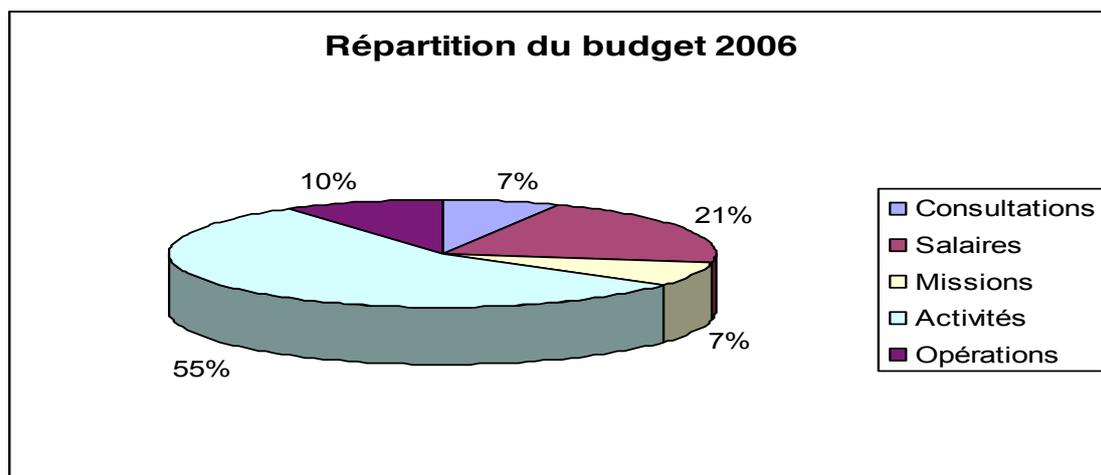
À ces effectifs limités, il faudra ajouter les personnels mobilisés dans les consultations (5 à 10 par an) ou dans le cadre des sous-traitances effectuées par les ONGs (111 environ).

Quant aux ressources financières, l'évolution de leur volume global par année se présente comme suit :



Même si les écarts sont importants, avec des pics en 2004 et 2006 et un minimum en 2005, les renseignements fournis par le service de la comptabilité montrent une répartition interne stable au fil des années du budget annuel entre les principales rubriques.

En prenant à titre indicatif l'année 2006, on s'aperçoit que les montants alloués aux activités de terrain (c'est-à-dire celles exécutées principalement par les ONGs) représentent 55 %, auxquels peuvent être ajoutés 7 % pour les études et les consultations et 5 des 7 % affectés aux missions, car il s'agit partiellement de voyages d'étude destinés à des échanges d'expériences et à l'acquisition de nouvelles connaissances. Ainsi, la part active du budget s'élèverait à 67 %, soit plus des deux tiers, ce qui peut être considéré comme un indice d'efficience.



D'autres éléments d'appréciation s'ajoutent à ceux déjà identifiés et se présentent comme suit :

- Certaines mesures qui reflètent le souci d'une gestion rationnelle des moyens, dont on peut citer l'organisation d'activités conjointes de sensibilisation (meetings des capitales départementales) par l'ensemble des OSCs retenues dans un même département pour la mobilisation sociale en faveur de la participation politique des femmes (partage des coûts) en 2006 ;
- La valorisation des intrants féminins dans le cadre du projet (ONGs féminines, centres d'accueil féminins, assistantes sociales, etc.) ;
- La valorisation des outputs féminins (recouvrement des droits à la pension entre autres, transformation du statut d'assistée au statut d'actrice comme dans le cas de certaines bénéficiaires interviewées à Kiffa ...).

Il faut souligner que le projet genre n'a obtenu que la moitié de la contrepartie du Gouvernement.

3.3 - Appréciation du programme par les acteurs

L'évaluation a essayé aussi de tenir compte des points de vue des différents acteurs (partenaires au développement, agents des départements ministériels, organisations de la Société civile et bénéficiaires), sur les questions de genre en Mauritanie, leur prise en compte dans les programmes ou activités et les synergies.

3.3.1- Perception des questions de genre et du sous programme par les acteurs

Perception par les partenaires au Développement

Pour l'essentiel des partenaires au développement, il y a eu beaucoup de résistances à la problématique du genre en Mauritanie et l'argument religieux a souvent été opposé à la promotion de l'égalité des sexes ; mais depuis 2004, la question du genre a connu des avancées réelles et beaucoup d'efforts ont été faits pour intégrer l'approche genre dans les programmes et les activités, avec notamment la nomination de points focaux dans certains départements ministériels, la mise en place de programmes de sensibilisation et l'implication des religieux.

Les effets commencent à se faire sentir, particulièrement au niveau des organisations de la Société civile, car de plus en plus de requêtes qui parviennent aux bailleurs intègrent la dimension genre. Il y a une plus grande insistance des OSCs à intégrer l'approche genre dans les programmes régionaux de lutte contre la pauvreté.

Les partenaires ont presque tous reconnu avoir participé à des formations organisées par le sous programme genre, qui ont été très appréciées. Ils ont été invité à des réunions de travail pour donner leur point de vue sur certaines publications (brochures, guides,...etc.) réalisées par le sous-programme.

Les activités multiformes du projet, comme la mise en place de groupes régionaux de suivi genre, la formation des principaux acteurs, la réalisation d'études, l'organisation de campagnes de sensibilisation et de mobilisation sociales, le renforcement des capacités, commence à porter des fruits. En effet, les acteurs commencent à prendre conscience et à parler de genre et d'équité, surtout lors de l'élaboration de programmes, comme le PRLP ou des réunions de suivi-évaluation.

Perception du projet par les agents des départements ministériels

Le concept de genre paraît encore confus aux yeux de plusieurs responsables chargés de la mise en œuvre des programmes et politiques du MCF. La distinction entre l'approche « genre » et l'approche « femmes et développement » demeure très limitée.

Globalement, les différentes Directions du MCF considèrent que le projet genre a obtenu des résultats appréciables. Il a réalisé beaucoup d'activités et la visibilité de ses actions est une chose à saluer. Son approche consistant à déléguer la mise en œuvre de certaines activités aux Directions, telles que celle de la famille ou de la promotion de la femme, est également bien appréciée, ainsi que les réunions trimestrielles du GNSG.

Au niveau des régions, le style de management a été très apprécié, car le dialogue et la concertation sont constants et la collaboration franche. Les collaborateurs déclarent avoir été impliqués à tous les stades.

3.3.2 - Prise en compte du genre dans les interventions

Partenaires au développement

La plupart des partenaires déclarent prendre en compte le genre dans toutes leurs interventions. Cependant, pour la plupart des agences du système des Nations Unies, le personnel n'a pas bénéficié globalement de formation en genre et la seule formation des points focaux est insuffisante.

Les départements ministériels

Les départements ministériels sont tous impliqués dans la stratégie nationale de promotion féminine, mais il n'y a pas d'interactivités systématiques. Le personnel n'a pas reçu de formation dans le domaine du genre.

Education

Dans le secteur de l'éducation, l'approche genre a été prise en compte au niveau de l'élaboration des manuels scolaires pour la suppression des stéréotypes sexistes, ainsi que dans les formations visant à analyser le comportement des enseignants vis-à-vis des élèves. Les statistiques scolaires sont désagrégées selon le genre et réactualisées chaque année. Toutefois, les agents ont tendance réduire le genre à la scolarisation des filles. Il est à signaler aussi la faible représentativité des femmes au sein des staffs de l'éducation, où il n'y a que deux femmes Directrices Régionales de l'Education Nationale (DRENS) sur 14. Il n'y a aucune femme inspectrice départementale parmi les 54 que compte le pays. Leur présence est aussi négligeable au niveau des effectifs directeurs d'écoles primaires et des chefs d'établissements secondaires.

Justice

Au niveau du ministère de la Justice, les résistances pour la prise en compte du genre sont réels, car bien qu'il n'existe pas de lois discriminatoires, c'est un ministère considéré traditionnellement comme réservé aux hommes et, d'autre part, certaines personnes y compris en milieu féminin, n'acceptent pas que la femme devienne juge. Cela s'est traduit par une faible représentation des femmes dans les sphères de prise de décision. Elles sont 40% des effectifs, mais l'encadrement ne compte que deux femmes : une inspectrice de l'administration judiciaire et pénitentiaire et la directrice des affaires pénales et de l'administration pénitentiaire. A cela s'ajoute l'absence de formation du personnel de la justice dans le domaine du genre. Toutefois, la question du genre a fait son entrée grâce à l'appui des partenaires.

La Direction de la coopération

Elle participe à la programmation et au pilotage de plusieurs projets relatifs à l'éducation ou à la condition féminine, au niveau national ou régional et aurait du être le mécanisme fédérateur, d'où la nécessité de mettre l'accent sur le renforcement des capacités en genre de cette structure.

Prise en compte du genre par les agents des départements ministériels

Pratiquement, toutes les directions du ministère de la Femme déclarent prendre en compte le genre dans leurs programmes et interventions

La Direction de la famille œuvre pour la création et la propagation d'une culture de droit qui prend en compte la dimension genre. Elle a aussi mis en place des centres chargés de la résolution des litiges familiaux à Nouakchott, Nouadhibou, Rosso, Kaédi et Kiffa. En matière de vulgarisation du droit, neuf régions sur treize sont concernées (les régions non couvertes sont le Tagant, l'Adrar, l'Inchiri et le Guidimagha).

Au niveau de la Direction de l'enfance, certains éléments du personnel ont été formés sur l'approche genre, ce qui leur permet d'être vigilants lors de la conception et de la mise en œuvre des programmes pour en tenir compte. Lors de la mise en place du Parlement des enfants, ils ont veillé à la parité (42 enfants, dont 21 filles). Cela a permis l'élection d'une présidente de ce parlement, sur la base de ses capacités à communiquer, à diriger, etc. Au niveau du préscolaire, ils ont tenu compte de la dimension genre dans l'élaboration des programmes.

Pour la direction de la promotion de la femme, tous les programmes prennent en compte la dimension genre. Toutefois, le personnel de la Direction n'a pas encore bénéficié de formation en genre. La direction de la coopération chargée du plaidoyer, de la conception, de la coordination et de la mobilisation des ressources, n'a pas suivi de formation dans le domaine du genre.

3.4 - Synergies entre les acteurs

La synergie entre tous les acteurs est indispensable notamment entre partenaires au développement, entre départements ministériels et autres acteurs.

Partenaires au développement

La plupart des partenaires au développement et des bilatéraux ont un partenariat avec le ministère de la Femme, mais malgré les espaces communs d'intervention, la synergie n'est pas toujours systématique.

L'UNICEF mène des activités avec le ministère chargé de la Condition Féminine, pour la vulgarisation de la CDE, la lutte contre les violences basées sur le genre, dont les MGFs, l'appui aux Parlementaires et au Parlement des enfants. Il apporte aussi un appui à la cellule chargée de la lutte contre les violences basées sur le genre, dont le MGFs.

Le PNUD soutient la Condition Féminine, pour la vulgarisation des textes juridiques à travers des activités de formation, de plaidoyer, de sensibilisation et autres, la réalisation d'une stratégie nationale en matière de genre qui sera validée en décembre 2008. Et ce, pour la levée de la réserve émise par la Mauritanie au sujet de la CEDEF, la vulgarisation du CSP et de la CEDEF, la formation des juges, la sensibilisation des candidates aux élections en 2006 et la formation des femmes élues au niveau municipal.

L'UNFPA appuie le Ministère dans le cadre des campagnes de vulgarisation du code du statut personnel menées depuis 2003, les activités de sensibilisation sur la participation politique des femmes en 2006, les activités du projet de vulgarisation des droits humains, la commémoration du 8 mars et de la journée MGF tolérance zéro, la mise en place et la formation des membres de la cellule chargée de la résolution des litiges familiaux, ou ceux du groupe régional de suivi genre ou du groupe régional chargé de la lutte contre les violences basées sur le genre, dont les MGFs.

Au niveau régional, des partenaires comme la GTZ, ont réalisé plusieurs activités en collaboration avec le projet genre, le ministère chargé de la Condition Féminine et certains partenaires au développement dans certaines zones d'intervention (Guidimaka, Hodh El Gharby et Nouakchott).

Globalement, le ministère chargé de la Condition Féminine a bénéficié de l'appui des partenaires au développement dont le PNUD, l'UNFPA, l'UNICEF et la coopération allemande (GTZ).

Mais les moments forts de la rencontre entre ces différents acteurs sont généralement ponctuels, comme ce fut le cas pour le 8 mars ou la mobilisation pour la promotion des candidatures féminines lors des élections législatives et municipales de 2006 (voir annexe 4).

Synergie entre le projet genre et les autres départements ministériels

Le sous programme genre a entretenu très peu de relations avec les différents départements ministériels, même s'il y a un lien à travers les points focaux.

Synergie entre le projet genre et les autres Directions du Ministère

Le projet genre appuie les autres directions dans l'élaboration des études et des projets et dans la mise en œuvre de ces activités.

La direction de la famille reconnaît que dans le cadre des activités du projet genre, il y a plusieurs actions de sensibilisation et de mobilisation sociale, de traitement des litiges et de formation des OSCs.

La Commission de suivi de la CEDEF a mené avec le projet genre des activités de sensibilisation et de plaidoyer pour le suivi de l'exécution des recommandations du comité CEDEF.

Le sous programme genre implique les différentes directions du MCF dans ses programmes et activités, mais l'inverse n'est pas vérifié. On ne voit pas l'implication du projet genre dans les programmes des différentes directions pour s'assurer de la transversalité du genre.

3.5 - Les changements apportés

Pour évaluer les changements apportés par le programme, nous allons d'abord revenir sur le contexte de mise en place.

3.5.1 - Rappels des éléments de contexte en 2003

Au moment de la mise en place du sous programme genre, les femmes représentaient 51% de la population mauritanienne, mais les principaux indicateurs révélaient de profondes disparités entre hommes et femmes, traduisant une situation sociale, économique, politique et juridique largement défavorable à la femme.

En 2000, environ 30% des chefs de ménage étaient des femmes avec un indice de pauvreté trois fois plus élevé que chez les ménages dirigés par les hommes ; le taux de chômage féminin était de 27% contre 15% pour les hommes en 2000. Ainsi, le déséquilibre du marché du travail au détriment des femmes s'expliquait en grande partie par leur moindre niveau d'éducation. En effet, malgré le taux brut de scolarisation des filles de 83,5% dans l'enseignement du premier degré, elles n'étaient plus que 14% dans l'enseignement secondaire.

Le paysage était caractérisé par la faible représentativité des femmes dans la prise de décision politique et institutionnelle avec 3% au Parlement.

Jusqu'en 2004, il y avait un déni des violences faites aux femmes en Mauritanie. Pourtant, les Mutilations Génitales Féminines (MGF) concernaient 75% de la population féminine âgée de 15 à 49 ans. Les relations sexuelles en dehors du mariage, incluant les phénomènes de prostitution ou de viol, n'étaient pas officiellement acceptées et l'avortement était illégal.

La Convention pour l'Élimination des pratiques Discriminatoires à l'Égard des Femmes (CEDEF) ratifiée en 1999, comportait encore des réserves, car il n'y avait ratification que « pour les parties non contraires à la Shariah et conformes à la constitution » et le Code du Statut Personnel (CSP).

Malgré ce contexte défavorable, le rôle de la femme dans la vie économique était de plus en plus important avec l'émergence rapide d'un entrepreneuriat féminin dans le secteur informel et un engagement croissant des femmes dans de petites activités de commerce.

Un Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine (SECF) a été créé pour promouvoir la condition de la femme et assurer l'intégration de l'approche genre dans les politiques et programmes sectoriels, mais la prise en compte d'une approche genre dans la définition des stratégies nationales restait timide.

3.5.2. - Analyse des effets du sous programme genre

Dans la perspective de genre, les effets de l'intervention sur les rapports entre les femmes et les hommes occupent un rôle de premier plan. Même si les résultats attendus de la sensibilisation et de la mobilisation sociale s'évaluent à travers les changements de comportement, qui par nature, ne peuvent être appréhendés que sur le long terme, il paraît indéniable qu'un changement positif a été amorcé. Cela peut se mesurer au niveau du renforcement des capacités institutionnels et des bénéficiaires

Effets au niveau institutionnel

Grâce aux multiples activités menées sur le genre en Mauritanie, des changements importants ont été observés au niveau institutionnel.

- Le MCF qui était un secrétariat d'Etat depuis 1992 a été érigé en ministère en 2007. A cela, il faut ajouter une importante évolution du budget qui est d'abord passé de 265 millions à 400 millions avec la transition. Ensuite, de 700 millions d'ouguiya, il est passé à 3,7 milliards d'ouguiya. Ce Ministère s'est doté d'un service central des litiges familiaux et de cellules de résolution des litiges dans les régions ciblées de l'intérieur. Il commence à mettre en place des unités fonctionnelles au niveau de ses antennes régionales et dans les centres de formation pour la promotion féminine. Il envisage également dans son nouvel organigramme de se doter d'une direction chargée du genre.
- Les autres départements ministériels comme la Justice, la Communication, l'Intérieur, l'Education et la Santé, disposent désormais -quoiqu'en nombre insuffisant- de cadres sensibles au genre et d'éléments techniques ayant des compétences assez solides dans ce domaine.
- Ces différents départements, élargis à la Société civile et aux élus locaux, ont mis en place dans les régions d'intervention des structures de coordination (GRSG, groupe d'appui à la cellule régionale chargée de la résolution des litiges familiaux).
- L'appui et le renforcement des capacités dont elles ont bénéficié, ont permis aux organisations de la Société civile d'asseoir de nouvelles pratiques (création de centres et de cellules, documentation des cas à travers une réactualisation continue de la base de données, adoption des règles de gestion et de suivi évaluation...).
- La journée de formation en genre organisée à l'intention du Premier Ministre et des membres de son gouvernement a permis de mieux convaincre ces décideurs sur l'intérêt de l'approche, ce qui s'est traduit quelques semaines après par une augmentation non négligeable du budget du ministère chargé de la Condition féminine.

Changement de comportement des femmes

Au terme du programme, on note une plus grande prise de conscience par les bénéficiaires de leurs droits et qui s'est traduit par un changement de comportement.

Quant aux populations des zones d'intervention (Assaba, Gorgol, Nouakchott et Nouadhibou), elles ont reçu - ou du moins quelque dizaines de milliers parmi elles - une sensibilisation et une mobilisation sociale intense qui commence à apparaître au niveau des connaissances, attitudes et pratiques. Des centaines de familles ont pu régler la situation conflictuelle qui les minait, ce qui s'est répercuté positivement sur la situation des femmes et des enfants : stabilité du foyer, amélioration des conditions de nourriture, de santé, de scolarisation des enfants et de bien-être global (voir annexe, en guise d'illustration, 4 cas de bénéficiaires *in* entretiens).

De plus en plus de femmes réclament leurs droits et se manifestent comme actrices dans les issues de ces réclamations (partie signant un document de règlement du litige à l'amiable, ou choisissant d'ester en justice). En voici deux exemples :

Au Centre RIHAB relevant de l'ONG ALCD, l'analyse du Bilan des activités montre qu'entre 2003 et 2006 il y a eu 168 cas de litiges traités, 135 éléments formés et 1.275 personnes sensibilisées ; il y a 27 enfants pris en charge. Pour la seule année 2007, il y a eu 150 cas de litiges familiaux traités.

En Assaba, le nombre de cas de litige traité est en croissance depuis 2006.

La situation générale des litiges familiaux en Assaba depuis 2003, selon la cellule :

Année	Nombre de cas de litiges	Motif du litige				Etat	
		Violence	Polygamie	Disparition du mari	Défaut pension alimentaire	Conciliation	Transmission au Cadi
2003	29	09	00	00	20	17	12
2004	24	01	00	00	23	12	12
2005	17	02	00	00	15	10	07
2006	82	07	10	15	40	15	22
2007	99	10	06	14	62	50	49
2008	51	18	06	07	33	14	37
Total	302	47	22	36	193	118	139

Contribution du programme aux objectifs de l'UNFPA et du Gouvernement

Il est certes prématuré de parler d'impact du sous programme, mais les écarts entre certains indicateurs de la situation de référence et la situation actuelle, permettant vérifier une évolution sensible dans les domaines d'intervention du sous programme, portent à conclure à une contribution de ce derniers aux changements constatés en Mauritanie sur le renforcement d'une conscience genre, grâce à une meilleure connaissance des droits, notamment relatif à la santé de la reproduction et une meilleure participation aux instances de décision

Indicateurs quantitatifs

Indicateurs	Début		Fin	
	Taux	Année	Taux	Année
	Femme		Femme	
Mortalité maternelle	747%	2001	686%	2007
Prévalence HIV des femmes enceintes de 15-24 ans	0.57%	2001	0.8%	2005
Espérance de vie	53.6%	2000	57%	2005
Population vivant en dessous de 1\$ par jour	51%	2000	46.6%	
Prévalence de l'utilisation de Méthode moderne de contraception	5%	2001	9%	2007
Femmes au Parlement	3%		18%	2007
Femmes victime de violences MGF	71%	2001	65%	2007
Femmes maires,	1%		08,69%	2006
Conseillères municipales	- de 3%		30,36%	2007
Sénatrices	-		16 %	2007
Naissance assistée par un personnel qualifié	57%	2001	61%	2007
Ratio F/G au primaire	0.9%		1%	2007
Au niveau primaire,	100%			
Victimes qui réclament leurs droits en cas de besoin	101%		1220%	2007

Outre les données mesurables un certains nombre d'indicateurs qualitatifs concourent à apprécier positivement les résultats obtenus grâce au programme.

Indicateurs qualitatifs

Indicateurs	Début	Fin
Organisation de la Société civile active dans la promotion de l'égalité de genre et les droits de la SR	Non	Oui
Mécanisme national pour le suivi du genre et la réduction des violences	Pas de mécanisme	Comité national de suivi des VBSG mis en place
Données désagrégé par sexe et réactualisées	Non	Base de données réalisées en 2006
CEDAW	Non	CEDAW adoptée en 2000, avec des réserves
Intégration du genre dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté	Non dans le CLSP de 2001	Oui, pour le CSLP 2006-2010

3.6 - Durabilité des résultats

Les actions initiées ont donné des résultats appréciables, notamment en termes de participation politique, de connaissances des droits, de lutte contre les violences.

1) Participation politique

En rapport au sous-programme genre, certains effets peuvent se maintenir au-delà de la période du programme. En effet, avec le quota des 20% désormais garanti par la loi, les femmes seront mieux représentées au Parlement et dans les conseils municipaux qu'avant le projet, où il n'y en avait que 3% à l'Assemblée Nationale et moins de 3% dans les collectivités locales.

2) Connaissance des droits

La connaissance des citoyennes des zones ciblées, de leurs droits, est un acquis important, mais le maintien de ces acquis, dépendra de la poursuite des efforts de sensibilisation. En effet, il est prouvé la nécessité de rappeler périodiquement les messages pour maintenir un bon niveau de connaissance en vue d'un changement d'attitude et de pratiques.

3) Lutte contre la violence

Les structures d'assistance juridique et de lutte contre les violences ont permis à un nombre important de femmes de défendre leurs droits. Elles sont très bien appréciées, parce que la justice est moins accessible aux femmes pour diverses raisons socioculturelles et financières ; mais leur survivance dépendra de leurs moyens de fonctionnement.

3.7 - Les hypothèses de risques

La viabilité des interventions dépend de facteurs qui ne relèvent pas des interventions du programme. Il s'agit principalement des facteurs socioculturels, des aspects institutionnels et des conditions financières et économiques.

a) Les facteurs socioculturels

La question religieuse, malgré les avancées obtenues grâce à l'implication des imans quant à l'interprétation du Coran, demeura pour longtemps encore, une question centrale pour la prise en compte des questions de genre dans les politiques et programmes.

Malgré les avancées, les résistances socioculturelles constituent encore des contraintes dans la lutte contre les violences faites aux femmes, dont les MGF.

b) Conditions financières et économiques.

La pérennisation des résultats obtenus par les ONG dans la mise en place de structures d'accueil pour les violences faites aux femmes et la gestion des litiges familiaux, sera largement tributaire des ressources disponibles ; d'où la nécessité de poursuivre les sensibilisations

- Le centre d'accueil et de prise en charge des femmes victimes de viol (RIHAB), faute de local, déménage d'un quartier de la ville et dépend des partenaires pour le paiement de son loyer mensuel. Il est nécessaire de lui garantir un minimum de stabilité.
- La cellule chargée de la résolution des litiges familiaux à Kiffa, malgré ses multiples réalisations, n'a ni les moyens pour se déplacer, ni de téléphone pour communiquer. Elle se trouve souvent contrainte à solliciter les bonnes volontés pour faire parvenir une convocation à un homme refusant de nourrir ses enfants. Il est indispensable de lui assurer les moyens de fonctionnement.

c) Aspects institutionnels et politiques

La prise en compte de la dimension genre, au niveau des politiques et des institutions, ainsi que l'amélioration des capacités de mise en œuvre et de suivi de l'action dans le domaine du genre au niveau central que dans les zones d'intervention, relève surtout de la volonté politique et d'une bonne vision, qui doit de plus en plus être stratégique.

e) Limites juridiques

Il y a un travail important à faire, notamment pour l'harmonisation et l'application des conventions et textes ratifiés ou la levée des réserves en ce qui concerne la CEDAW.

f) La faible capacité de la société civile

Même si le niveau de participation de la Société civile et de la communauté dans le programme est important (près de 170 ONGs dans les quatre zones d'intervention), il est nécessaire de continuer à renforcer les capacités de la Société civile.

Conclusions

Au terme de cette évaluation, les conclusions montrent que globalement l'essentiel des extrants prévus ont été réalisés. Ces extrants, conformément à l'approche de la gestion axée sur les résultats, ont produit des effets appréciables qui vont contribuer aux changements sociaux souhaités en lien avec les objectifs de développement du pays, tels que stipulés dans le CSLP pour l'atteinte des OMD, et particulièrement ceux ciblés par la Santé de la reproduction.

IV - Enseignements tirés

Les leçons apprises se situent aux niveaux suivants :

L'approche stratégique des questions de genre

C'est parce que le projet genre a été placé à un niveau stratégique au Ministère de la Promotion Féminine, que des résultats importants ont été obtenus, cela lui a permis de travailler de manière transversale avec toutes les directions, même s'il faut regretter, que cela ait été à sens unique. Cette expérience doit être consolidée

L'engagement des acteurs

L'engagement des acteurs a été un facteur important de réussite parce que:

- au niveau de l'UNFPA, le chargé de programme a fait preuve d'une disponibilité totale et d'une grande capacité d'écoute, mais aussi d'expertise avérée pour accompagner le sous-programme;
- la responsable du projet genre au niveau du MCF a fait preuve d'un leadership et d'un style de management participatif, qui lui a permis d'associer divers acteurs et de créer le consensus autour du programme ;
- les partenaires de la société civile qui ont obtenu des résultats appréciables, sont ceux qui interviennent dans des domaines où ils se sont engagés bien avant l'appui du partenaire.

Le déficit de coordination des questions de genre au niveau national

Faute de coordination des programmes et des interventions sur les questions de genre au niveau national, il n'y a pas eu de synergie entre les différents départements ministériels impliqués dans les projets pour la population. Du fait de la réticence de certains acteurs, la base de données sur l'exécution des projets n'a pas abouti. Les rencontres n'ont été que des espaces de compte rendu et non de partage, d'échange et de co-construction d'une vision partagée sur le projet de société égalitaire entre hommes et femmes en Mauritanie.

La qualité des ressources des humaines

L'engagement pour le genre ne suffit pas, l'existence de ressources humaines qualifiées est tout aussi indispensable pour atteindre les objectifs de genre.

V - Recommandations

Les avancées obtenues et les changements amorcés dans le domaine de l'égalité et l'équité de genre sont probants mais ont besoin d'être consolidés. Les leçons apprises permettent de formuler recommandations spécifiques suivantes :

- 1- Généralisation du projet
- 2- Renforcement des capacités des acteurs en genre et en suivi évaluation,
- 3- Communication/Plaidoyer et la mobilisation sociale sur le genre,
- 4- Mise en place d'une base de données en ligne pour rendre visible les disparités
- 5- Suivi-évaluation
- 6- Partenariat avec les acteurs de la Société civile,
- 7- Synergie et la coordination des interventions
- 8- Mécanismes

Généralisation du projet

Les résultats obtenus à la phase expérimentale ayant été probants, la généralisation du projet ou au moins son extension à d'autres régions du pays est nécessaire pour amplifier les avancées.

Renforcement de capacités des agents du programme et des partenaires

Pour atteindre les objectifs de genre, il sera important :

- de renforcer les capacités des acteurs par des formations en analyse et suivi évaluation,
- de doter le ministère chargé de la Promotion Féminine davantage de ressources humaines qualifiées dans le domaine du genre.
- de prévoir des formations en genre pour les principaux intervenants, y compris le staff du SNU qui n'a pas reçu de renforcement des capacités dans ce domaine par et même des techniciens des régions (possibilité de formation en ligne), pour aboutir à une masse critique de cadres bien formés dans ce domaine.

Communication/Plaidoyer

Il est important de continuer à sensibiliser les acteurs clés et d'élargir l'information à l'ensemble de la population pour ce faire il s'agit de :

1. Impliquer davantage les médias dans la vulgarisation et la mobilisation sociale sur le genre, par la formation pour l'amélioration des contenus des programmes et le traitement de l'information
2. Mener une sensibilisation régulière sinon permanente auprès des décideurs (ministres et secrétaires généraux) et des leaders d'opinion;
3. Faire davantage de sensibilisation sur les questions de genre, en particulier au niveau régional et local;
4. Prévoir la traduction des documents en langue arabe, pour favoriser l'assimilation des notions et des données par la plupart des bénéficiaires.

Mise en ligne de la base de données sur les disparités de genre

La base de données produite est d'une très grande importance, il serait pertinent de l'améliorer et de la mettre en ligne pour rendre visible les disparités de genre, ce qui permettrait d'avoir une situation de référence pour suivre les évolutions d'une part, et de sensibiliser les décideurs et les partenaires sur les questions de genre d'autre part.

Renforcement de capacités en suivi-évaluation

L'absence d'outils de suivi évaluation avec des marqueurs de progrès a été une contrainte pour le suivi des effets et impacts. Des indicateurs globaux ont été identifiés et non des indicateurs d'extrants d'effets et d'impacts. Il sera nécessaire de prendre en compte cet aspect à la prochaine étape, pour améliorer les instruments de suivi, d'où la recommandation d'une formation des intervenants dans les projets à l'utilisation des outils *d'outcome mapping*

Appui aux partenaires de la société civile

Ce sont les partenaires de la société civile, engagés dans leurs domaines (notamment les violences faites aux femmes) bien avant l'appui du partenaire qui, ont obtenu les résultats les plus probants, il est important de maintenir l'appui pour la pérennisation de leur travail.

La synergie et la coordination des interventions

Le déficit de coordination des questions de genre au niveau national a été une opportunité manquée de permettre la synergie entre les différents départements ministériels et acteurs impliqués dans les projets pour la population, d'où la nécessité de mettre en place un mécanisme sous forme de cadre de concertation avec des tâches précises :

1. Réalisation de la cartographie des interventions pour une meilleure synergie.
2. Elaboration d'un plan d'action global tenant compte des besoins des différents secteurs, coordonnant les interventions des différents acteurs agissant sur le terrain.
3. Evaluation des interventions.

Accompagnement des mécanismes de gestion des questions de genre

La pérennisation de la prise en compte du genre repose sur la capacité des mécanismes mis en place et leur positionnement stratégique. Les avancées obtenues en Mauritanie sont réelles, mais il s'agit d'aller plus loin comme c'est le cas du Rwanda qui a placé le mécanisme au niveau de la primature pour lui permettre d'apporter un appui technique à tous les autres ministères, en attendant il s'agit de :

- 1 renforcer la position du projet pour lui permettre de jouer pleinement son rôle d'appui technique aux autres directions du Ministère voire même des autres départements ministérielles pour l'intégration effective du genre dans toutes leurs démarches : appui dans la formation des ressources humaines, dans l'analyse de la situation, la formulation des programmes, l'élaboration des budgets et le suivi-évaluation.
- 2 maintenir et renforcer de l'équipe du projet pour la suite du travail initié, parce que l'engagement des agents a été un facteur déterminant de la réussite du programme,
- 3 Partir de l'expérience du projet au sein du Ministère pour l'étendre s'étende à des départements ministérielles clés en vue de sa généralisation progressive, pour assurer un changement réel et irréversible en faveur du genre.
- 4 Au-delà des points focaux, créer dans chaque ministère une cellule genre et renforcer ses capacités
- 5 Redynamiser le Groupe National de Suivi Genre et lui fournir l'appui nécessaire.

Tableau récapitulatif des recommandations

Domaines	Activités	Date	Acteurs
Généralisation du projet	Généralisation progressive du projet ou au moins son extension à d'autres régions du pays	2009-2011	UNFPA
	Expériences pilotes d'intégration de l'approche genre à d'autres départements ministériels	2009-2011	UNFPA, PNUD, UNICEF,
Renforcement de capacités	Renforcement du ministère chargé de la Promotion Féminine par des ressources humaines qualifiées dans le domaine du genre	2009	Gouvernement, UNFPA
	Formation en genre pour les principaux intervenants, y compris le Staff du FNUAP et des techniciens des régions (voir formation en ligne)	2009-2011	UNFPA
	Redynamisation du Groupe National de Suivi Genre et lui fournir l'appui nécessaire	2009	UNFPA, PNUD, UNICEF
Communication Plaidoyer	Implication des médias dans la vulgarisation et la mobilisation sociale sur le genre par la formation pour l'amélioration des contenus des programmes et le traitement de l'information	2009-2011	MCPFEF, UNFPA, PNUD, UNICEF, GTZ
	Sensibilisation régulière des décideurs et des leaders d'opinion y compris les religieux au niveau national et régional	2009-2011	MCPFEF, UNFPA, PNUD, UNICEF, GTZ
	Traduction des documents en langue arabe, pour favoriser l'assimilation par la plupart des bénéficiaires	2009	MCPFEF, UNFPA, PNUD, UNICEF, GTZ, ONG
Base de données	Mise en place d'une base de données en ligne sur les disparités de genre.	2009-2011	MCPFEF, UNFPA, PNUD, UNICEF, ONG, Banque Mondiale
Suivi-évaluation	Formation à l'utilisation des outils d' <i>outcome mapping</i> des agents du programme	2009	MCF, UNFPA, ONG
Partenariat avec la société civile	Appui institutionnel aux ONG qui ont fait leur preuve notamment dans la prise en charge des victimes de violence		MCPFEF, UNFPA, PNUD, UNICEF, ONG
Synergie et coordination des Interventions	Elaboration d'un plan d'action global tenant compte des besoins dans les différents secteurs et des différents acteurs	2009	UNFPA, PNUD, UNICEF, MCPFEF, Plan OSC
	Cartographie des interventions pour une meilleure synergie	2010-2011	Primature
	Mise en place d'un mécanisme de coordination des interventions de tous les acteurs au	2009	UNFPA, PNUD, UNICEF
Appui à la consolidation du mécanisme	Renforcement du positionnement du sous-programme genre au niveau du MCF pour apporter un appui aux autres directions et structures du ministère dans l'analyse de la situation, la formulation des programmes, l'élaboration des budgets et le suivi évaluation	2009-2011	MCPFEF, UNFPA,
	Appui du projet à d'autres départements ministériels et institutions dans la formation, l'analyse de la situation, la formulation des programmes, l'élaboration des budgets et le suivi évaluation	2009-2011	MCPFEF, UNFPA, PNUD, UNICEF, GTZ
	Mise en place dans chaque ministère d'une cellule genre et renforcer les capacités	2009	MCPFEF et Plan

Annexes

Annexes 1 - Termes de références

Termes de Référence

Evaluation du sous-programme genre

Objet de l'évaluation : Cette évaluation du sous programme genre intervient à la fin du programme de coopération 2003-2008. Elle vise à déterminer dans quelle mesure les objectifs visés ont été atteints et permettra d'orienter, le cas échéant, l'intervention dans le domaine du genre dans le cadre du futur programme 2009-2010. Les résultats et les leçons tirées seront utilisés par le gouvernement à travers le ministère en charge de la promotion féminine, ainsi que UNFPA afin de consolider les acquis, de réorienter les stratégies et d'améliorer le ciblage.

Contexte: le cinquième programme de coopération entre la Mauritanie et l'UNFPA couvre la période allant de 2003 à 2008. Il avait pour objectif triple de contribuer à : (i) améliorer l'utilisation de services de santé de la reproduction de qualité et de l'information par les différents groupes cibles dans les zones d'intervention du programme (ii) favoriser une prise en compte effective des questions de population dans les politiques sectorielles, les stratégies de développement, en tenant compte de la dimension genre et des besoins régionaux (iii) réduire les disparités entre les rôles sociaux des hommes et des femmes.

L'analyse du contexte national par rapport au genre est marquée par la volonté politique. En effet, le gouvernement a initié des programmes de prise en charge de problématiques qui étaient tabou en Mauritanie (mutilations génitales féminines et violences sexuelles), a adopté des lois (Code du statut personnel), des politiques et des stratégies (stratégie nationale de promotion féminine et stratégie genre). Sur le plan opérationnel, des progrès sont atteints en terme de renforcement de capacités dans le domaine du genre, de vulgarisation des droits, de protection des femmes et filles en situation difficile, d'accès aux ressources, et d'amélioration de la scolarisation des filles.

En terme de prise en compte de la dimension genre, le Groupe Multisectoriel de Suivi Genre (GMSG) s'est fortement impliqué dans le processus de révision du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), la formation en genre, la production et diffusion des données et l'engagement en matière de suivi des Conventions Internationales. La Mauritanie a présenté en 2007 son rapport initial devant le comité de suivi de la CEDAW.

Au niveau de la participation politique des femmes, le contexte a évolué avec les résultats atteints suite aux élections de novembre 2006 qui ont permis aux femmes d'avoir un quota de 18% des sièges au Parlement et 30% des sièges au niveau des conseils municipaux. Un Réseau Mauritanien des Femmes Ministres et Parlementaires (.RMFMP) a été mis en place en novembre 2007.

Description du sujet de l'évaluation: Cette évaluation porte sur l'effet genre, et les produits y afférents, du 5ème programme de coopération entre le Gouvernement mauritanien et UNFPA. L'effet est intitulé « contribuer à la réduction des inégalités entre les rôles sociaux des hommes et des femmes dans les zones d'intervention.» et le produit porte sur : Meilleure application du cadre juridique de la promotion de la famille dans les régions d'intervention. L'évaluation doit porter sur le cadre logique du sous-programme 2003-2008 et des modifications apportés dans le cadre du Plan d'Action du Programme Pays (CPAP-2006-2008) et les liens avec l'UNDAF.

Objectifs et champ de l'évaluation. Le champ de l'évaluation doit porter sur l'ensemble des initiatives et actions financées totalement ou partiellement ou résultats de plaidoyer engagé par UNFPA seul ou en partenariat avec les autres agences UN. Le champ de l'évaluation porte sur le niveau national, avec focus spécifiques sur quelques initiatives à Nouakchott, en Assaba, au Gorgol et à Nouadhibou.

Questions de l'évaluation. Ces questions de l'évaluation visent à déterminer les besoins en informations requises pour répondre à l'objectif de l'évaluation. Il s'agit, en particulier, des questions suivantes:

- Est-ce que les interventions réalisées étaient pertinentes? Est-ce que l'effet et les produits étaient pertinents et en conformité avec les objectifs nationaux de développement et l'orientation stratégique de UNFPA ? Quelle a été la contribution du sous programme à l'atteinte des objectifs de l'UNDAF, des OMDs et du CSLP ?
- Est-ce que les interventions ont été bien réalisées ? Est-ce que les actions pour atteindre les produits et les effets étaient efficaces et efficientes? Quels sont les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats ? Quelles ont été les stratégies adoptées les plus efficaces ? quelles étaient celles qui n'ont pas marché ? Est-ce que les résultats atteints l'ont été avec des coûts raisonnables ? Quelle a été la validité des hypothèses de base ?

- En terme d'impact, quels sont les changements apportés sur la performance des institutions bénéficiaires (Ministère de la Promotion Féminine, autres Départements sectoriels, organisations de la société civile) ? Le sous-programme a-t-il apporté des changements en terme de connaissances, d'attitudes et de pratiques chez les populations cibles ? Les conditions de vie des femmes se sont améliorées grâce aux sous-programme ? si oui, comment ?
- Est-ce que les résultats sont durables? (est-ce que les produits et les effets pourront durer/ se maintenir au delà de la période du programme? Quel est le niveau d'appropriation national du processus et des résultats ? Quelle a été le niveau de participation de la société civile et de la communauté dans le programme ? Quelles étaient les réalisations en terme de renforcement des capacités nationales ? Le sous-programme a-t-il favorisé/ mis en place des stratégies de partenariat durables ?
- Comment peut-on améliorer nos interventions et faire mieux dans le prochain programme? (quels constats/ leçons apprises sont pertinents pour le prochain programme ou peuvent être répliquer ailleurs?)

Eléments de l'approche : Cette section sur l'approche décrit globalement comment l'évaluation doit être conduite. La définition détaillée de la méthodologie de l'évaluation nécessite l'implication de l'évaluateur ou l'équipe d'évaluation. Cette section fournit donc les éléments principaux de l'approche et qui guideront l'évaluateur dans l'élaboration de son plan. La méthodologie à utiliser portera essentiellement sur : la revue documentaire, les interviews, les missions sur le terrain et l'analyse des parties prenantes.

La méthodologie d'évaluation doit considérer les aspects suivants:

- Il s'agit de l'évaluation d'un effet programme 'outcome évaluation' et donc utiliser en conséquence la méthodologie appropriée dans ce cas,
- Le sous-programme à évaluer dispose d'un cadre logique spécifiant l'effet et les produits attendus, ainsi que les indicateurs avec situation de référence et cibles,
- Tout au long de la période de mise en oeuvre du programme, des actions de suivi ont été mises en place : rapports périodiques et annuelles, revues, rapports de missions, enquêtes et études etc.
- Il faudra noter que le programme de coopération 2003-2008 est fait sur la base d'un UNDAF de première génération, donc qui n'est pas axé sur les résultats (results oriented). Cependant, des dispositions ont été prises pour mettre en place un système de suivi évaluation permettant de combler ces lacunes.
- Les données au niveau national sont globalement disponibles, cependant il faudra noter un manque de données désagrégées par région (wilaya)
- Il existe cependant des informations complémentaires qui peuvent être obtenues grâce à d'autres programmes dans le cadre de l'UNDAF ou auprès du gouvernement et de partenaires bi et multilatéraux.

Produits attendus: Cette évaluation doit produire un rapport complet faisant ressortir des réponses claires aux questions d'évaluation formulées plus haut, dégager des conclusions et des recommandations pertinentes et réalistes de nature à orienter, le cas échéant, le prochain programme. Ces conclusions et recommandations doivent servir le gouvernement et UNFPA à mettre en place des stratégies pertinentes et adaptées en matière de genre. Les produits attendus sont les suivants :

- Un rapport d'évaluation qui répond à l'ensemble des questions d'évaluation soulevées par les termes de référence et qui fait ressortir les conclusions, les leçons apprises et les recommandations
- Un rapport synthétique qui met l'accent sur les leçons apprises du cas mauritanien.

Le rapport d'évaluation doit être soumis selon le canevas suivant:

- Résumé exécutif
- Introduction
- Objectifs et méthodologie de l'évaluation
- Constatations et conclusions
- Recommandations
- Enseignements retenus / bonnes pratiques
- Annexes

Composition, profil et expérience de l'équipe d'évaluation : L'évaluation doit être réalisée par une équipe d'évaluateurs composée d'un(e) consultant (e) international(e) et d'un(e) consultant(e) national(e), ayant une grande expérience dans la conduite des évaluations, particulièrement dans le domaine du genre et connaissant le contexte international, régional, les problématiques de développement et le contexte socioculturel de la sous région et de la Mauritanie. L'équipe doit connaître les cadres conceptuels et analytiques dans le domaine du genre et le mandat du UNFPA et ses cadres programmatiques.

Le consultant (e) international(e) doit avoir un profil de sociologue, juriste, démographe, ou économiste, ayant une expérience avérée en matière de conception et d'évaluation de politiques et programmes en matière de genre au niveau international et de préférence dans les pays de la sous région. Le consultant (e) international(e) doit maîtriser le français étant donné que le rapport de base de la consultation sera produit en français. Le consultant(e) national(e) doit avoir un profil de sociologue, juriste, démographe, spécialiste de l'éducation ou économiste et justifier d'une expérience en matière de genre. Il/elle doit être bilingue (français et arabe).

Responsabilités et mise en œuvre de l'évaluation :

L'évaluation sera conduite sous le leadership du ministère en charge de la Promotion Féminine, en étroite concertation avec UNFPA. La validation des termes de référence, le choix des consultants, le suivi et l'orientation continus du travail seront assurés par la Coordination du Projet Genre au sein du Ministère de la Promotion Féminine, en étroite collaboration avec le Bureau du UNFPA.

Annexe 2 - Liste des personnes rencontrées et sites visitées

Nom Prénom	Structure /Fonction
Mme Salma Mint Khyarhoum	GTZ
Mme Fatma Mint Soueid'Ahmed	UNICEF
Mme Alessandra Pellizeri	Chargée du Programme Gouvernance PNUD
M. Mohamed Ould Mohamed El Abd	Coordinateur Equipe d'Appui Technique Assaba UNFPA
Mme Fatimettou Mint Cheikh	Conseillère Technique du MEN, chargée du genre (Ministère de l'éducation nationale)
M. Haimouda Ould Ramdane	Chargé de mission, point focal genre Ministère de la justice
Mme Meymouna Mint Taghui	Directrice de la promotion de la femme
M. Ahmedou Ould Hademine	Direction chargée de la coopération
M. Brahim Vall Ould Mohamed	Chargé de mission et Coordinateur du Groupe National de Suivi Genre - GNSG
M. Sidi Mohamed Ould Baidy	Conseiller juridique et coordinateur de la Commission de suivi de la CEDEF
Mme Toutou Mint Ahmed Jiddou Amantoullah Ould Cheikh	Coordnatrice régionale de l'Assaba Responsable nutrition, Coordination régionale de l'Assaba
M. El Hacem Ould Awbeck	Association de Lutttes Contre la Dépendance, ALCD – AMSME
Fatimettou Mint Nahah	Coordnatrice de la Cellule régionale chargée de la résolution des litiges familiaux
Equipe d'appui en Assaba	
Mohamed Vall Ould Sadva, Mohamed Jeml Ould Chrif Zeinabou Mint Sid'El Moctar, Hamma Ould Kabach, Marieme Mint Sidi Mohamed, Fatimetou Mint Taleb Ahmed,	Greffier en chef Coordinateur d'Etat Civil ONG Kiffa perspectives Garde Nationale Au Tribunal Régional Association Avrah de l'Assaba
Mr Mohamed Yeslem Ould Ahha	l'Imam de la mosquée de Sagatar/Kiffa,
Femmes bénéficiaires Cas n°: Fatma Cas n° 2: Marieme Cas n° 3: Mariema Cas n° 4: Safietou	

Annexe 3 - Liste des documents examinés

- MAED (2006) Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté 2006- 2010
- MASEF (2008) Rapport annuel 2008 du projet «Genre/Droits de la famille, femme et enfant»
- MCPFEF (2008) Rapport annuel 2007 du projet «Genre/Droits de la famille, femme et enfant»
- MEN/MAED (2000) Programme National de développement du Secteur Educatif 2001-2010
- ONS (2002) Enquête Démographique et de Santé Mauritanie, EDSM 2000-2001
- ONS (2002) Recensement Général de la Population et de l'Habitat, RGPH 2000
- ONS (2006) Profil de pauvreté en Mauritanie 2004
- ONS (2006) Enquête Permanente sur les Conditions de Vie, EPCV 2004
- ONS (2008) Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples, MICS 2007, Surveillance de la Situation des Femmes et des Enfants
- PNUD (2005) Revue à Mi- Parcours de l'UNDAF, Rapport Thématique Groupe transversal Genre, Nouakchott
- PNUD, UNFPA et UNICEF (2006) Projet d'appui à l'implication des femmes dans le processus de décision en Mauritanie, Nouakchott
- RIM (2001) Code du Statut Personnel
- RIM (2006) Constitution de 1991 après amendement
- RIM /UNFPA (2006) Plan d'Action du Programme Pays entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le UNFPA 2006-2008
- RIM /UNFPA (2006) Plan de travail annuel 2008 (AWP) Composante Projet Genre/droits de la famille, femmes et enfants
- RIM /UNFPA (2007) Plan de travail annuel 2008 (AWP) Composante Projet Genre/droits de la famille, femmes et enfants
- RIM/ UNFPA (2003) Document cadre du Sous programme Santé de la Reproduction, Nouakchott
- RIM/ UNFPA (2003) Stratégies en Population et Développement, Nouakchott
- RIM/ UNFPA (2005) Plan de travail annuel 2008 (AWP) Composante Projet Genre/droits de la famille, femmes et enfants
- SECF (2003) Indicateurs de Genre en Mauritanie
- SECF (2003) Rapport initial de la Mauritanie sur la Convention Internationale pour l'Elimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes.
- SECF (2005) La Stratégie Nationale de Promotion Féminine 2005-2008
- SECF (2005) Rapport annuel 2004 du projet «Genre/Droits de la famille, femme et enfant»
- SECF (2005) Rapport final du 1er cycle du projet «Genre/Droits de la famille, femme et enfant» (2003- 2004)
- SECF (2006) Rapport annuel 2005 du projet «Genre/Droits de la famille, femme et enfant»
- SECF (2006) Réactualisation de la Politique Nationale de la Famille
- SECF (2007) Rapport annuel 2006 du projet «Genre/Droits de la famille, femme et enfant»
- SECF (2008) Projet de Stratégie Nationale en matière de Genre
- SECF /SNU (2007) Projet d'appui à l'implication des femmes dans le processus de décision en Mauritanie, Evaluation final
- UNFPA /BESTAT (2003) Enquête CAP en matière de SR/PF, Rapport principal
- Unicef (2001) Une approche intégrée pour la survie et le développement du jeune enfant "Pour un bon départ dans la vie", Novembre 2001

Annexe 4 - Instruments de collecte de données

Grille d'analyse 2003-2005

Objet	Indicateurs	Produits	Indicateurs	Stratégies pour atteindre le produit
Objet 3 Contribuer à la réduction des inégalités entre les rôles sociaux des hommes et des femmes dans les zones d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - Le ratio garçon/fille au secondaire passe de 1,4 à 1,2 - la disparité entre les taux d'alphabétisation des hommes et des femmes diminue de 20% - la prévalence des MGF chez les femmes âgées de moins de 15 ans diminue de 25 % - le % de femmes chefs de ménage vivant dans l'extrême pauvreté diminue de 20 % le différentiel entre hommes et femmes des besoins non satisfaits en mat de PF diminue de 30 % 	PRODUIT 6 Adhésion accrue des décideurs, des leaders religieux et des élus locaux à la DPP actualisée dans les régions d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - le % d'entre eux qui sont favorables aux méthodes de PF, à la prévention du Sida par l'utilisation du préservatif augmente de 25 % - le % d'entre eux qui sont favorables au partage de la prise de décision entre homme et femme concernant la PF, la CPN, l'accouchement augmente de 25% - le % d'entre eux qui sont favorables au maintien de la jeune fille à l'école augmente de 25 % 	La promotion des attitudes positives des décideurs, des religieux, des autorités locales sur la PF, la lutte contre le VIH/Sida par l'utilisation du préservatif et contre les MGF, le maintien des adolescentes à l'école s'obtiendra à travers (i) l'élaboration d'une stratégie de plaidoyer en direction des décideurs, des religieux, des autorités locales et élus locaux à partir de l'analyse des perceptions ; (ii) une meilleure prise en compte des contraintes liées à l'implication des hommes en matière de SR ; (iii) l'appui aux réseaux des parlementaires et aux professionnels de la communication ; (iv) le partenariat
		PRODUIT 7 Meilleure application du cadre juridique de la promotion de la famille dans les régions d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - % d'hommes et de femmes qui connaissent leurs droits selon la CEDEF et selon le Code de la famille - % qui y ont recours en cas de besoin 	L'amélioration de la connaissance par les membres de chaque famille de leurs droits et devoirs s'effectuera à travers (i) une large diffusion du CSP dans les langues nationales au niveau des autorités administratives, de la Société civile et des communautés locales ; (ii) l'appui à la mise en place de mesures d'accompagnement juridique pour l'application du CSP dont le renforcement des capacités des services centraux et régionaux du SECF et de la Société civile ainsi que la mise en place d'une cellule de coopération entre SECF, Ministère de la Justice (cadis et auxiliaires de justice) et Secrétariat d'état à l'état civil.

Grille d'analyse du programme 2005-2008

Indicateurs	Situation de référence		Résultats obtenus en 2005	Résultats obtenus en 2006	Résultats obtenus en 2007	Résultats obtenus en 2008	Indicateurs Finaux
1. % de femmes candidates aux élections législatives et municipales 2. % de femmes parlementaires et de femmes maires		Extrants 1 : Les femmes sont mieux représentées au niveau du Gouvernement, du Parlement et des conseils municipaux		-			
3. % de leaders politiques, religieux et décideurs favorables) à la participation politique des femmes 4. Nombre de femmes formés en leadership et sensibles au renforcement des pouvoirs des femmes		Extrant 2 : Les citoyennes des zones ciblées, notamment les femmes, connaissent mieux leurs droits et devoirs et bénéficient des services					
5. % des femmes connaissant le CSP 6. % de femmes connaissant la CEDEF		Extrant 3 : La prise en compte de la dimension genre au niveau des politiques et des institutions est renforcée					
7. % de femmes victimes de litiges familiaux ayant bénéficié de l'assistance 8. Un programme de lutte contre les violences est élaboré et adopté 9. Nombre de victimes de viols prises en charges 10. % de femmes sensibilisé contre l'excision 11. Incidence de l'excision parmi les filles		Extrant 4 : Les capacités de mise en œuvre et de suivi de l'action dans le domaine du genre sont améliorées au niveau central et dans les zones d'intervention					

Guide d'entretien pour les partenaires au développement et les ministères

Education, Justice, Communication,
UNICEF, GTZ, PNUD

Dans le cadre de l'évaluation du Projet Genre/ droits de la famille femme et enfants, une composante du sous-programme : Stratégies, Population et Développement entre l'UNFPA et le Gouvernement de la république Islamique de Mauritanie, nous voudrions nous entretenir avec vous sur quelques points liés aux questions de genre et aux effets de ce programme.

Perception des questions de genre en Mauritanie

Obstacles/ opportunités

Partenariat avec UNFPA et MCF

- Type de partenariat avec l'UNFPA
- Principales contraintes
- Perspectives
- Synergie avec d'autres programmes
- Relations avec le MCF

Prise en compte des questions de genre

- Perception du projet genre en Mauritanie
- Programmes et type d'activité prenant en compte les résultats obtenus,
- Qualification des ressources humaines en genre
- Disponibilités de données désagrégées sur le genre

Guide d'entretien avec les Directions et projets du Ministère de la Famille

(Famille, Enfance, Coopération, ainsi que les projets)

Dans le cadre de l'évaluation du Projet Genre/droits de la famille, femme et enfants, une composante du sous-programme : Stratégies Population et Développement entre l'UNFPA et le Gouvernement de la république Islamique de Mauritanie, nous voudrions nous entretenir avec vous sur quelques points liés aux questions de genre et aux effets de ce programme.

Perception des questions de genre en Mauritanie

Obstacles/ opportunités

Intégration du genre dans les programmes

- Domaine d'intervention
- Zone d'intervention
- Ressources humaines en Genre
- Budget consacré aux questions de genre

3) Partenariat

- Partenariat avec les autres directions et projets du Ministère
- Activités mises en œuvre avec d'autres partenaires au développement
- Partenariat avec différents ministères dans le domaine d'intervention
- Partenariat avec d'autres institutions

3) Synergie avec le projet Genre

- Appui technique,
- Activités mises en œuvre

4) Perception du projet genre

- Résultats
- Limites
- recommandations

5) Perspectives

- Quels sont vos futurs programmes ?
- Quels liens avec le genre ?
- Attentes par rapport au programme futur de l'UNFPA (2009-2010)

Guide d'entretien ONG

Dans le cadre de l'évaluation du Projet Genre/droits de la famille femme et enfants, une composante du sous-programme : Stratégies Population et Développement entre l'UNFPA et le Gouvernement de la république Islamique de Mauritanie nous voudrions nous entretenir avec vous sur quelques points liés aux questions de genre et aux effets de ce programme

1) Perception des questions de genre en Mauritanie

- Problèmes majeurs
- Obstacles
- Opportunités

2) Domaines d'intervention

- Programmes en cours
- Intégration des questions de genre
- Zones d'intervention
- Ressources humaines
- Capacités par rapport au domaine et par rapport au genre
- Ressources financières et matérielles
- Difficultés, contraintes

3) Partenariat

- Partenariat avec l'UNFPA dans ce domaine
- Partenariat actuel avec le MCF et le projet Genre
- Appui technique
- Activités mises en œuvre
- Partenariat avec différents ministères dans le domaine

4) Perception du projet genre

- Résultats
- Contraintes
- Recommandations

5) Perspectives

- Quels sont vos futurs programmes ?
- Quels liens avec le genre ?
- Quel partenariat futur avec l'UNFPA et MCF
- Attentes par rapport au programme futur de l'UNFPA (2009-2010)

Guide d'entretien des autres projets de l'UNFPA

Dans le cadre de l'évaluation du Projet Genre/droits de la famille femme et enfants, une composante du sous-programme : Stratégies Population et Développement entre l'UNFPA et le Gouvernement de la république Islamique de Mauritanie, nous voudrions nous entretenir avec vous sur quelques points liés aux questions de genre et aux effets de ce programme.

1 Perception des questions de genre en Mauritanie

- Problèmes majeurs
- Obstacles
- Opportunités

2) Domaines d'intervention

- Programmes en cours
- Intégration des questions de genre
- Zones d'intervention
- Difficultés, contraintes

5) Partenariat

- Partenariat avec le MCF
- Partenariat avec les autres programmes de l'UNFPA
- Partenariat avec différents ministères dans le domaine
- Partenariat avec les ONG

4) Partenariat et perception du projet genre

- Nature des interventions
- Résultats
- Contraintes
- Limites

5) Perspectives

- Quels sont vos futurs programmes ?
- Quels objectifs pour le genre ?
- Quel partenariat futur avec le MCF ?
- Attentes par rapport au programme futur de l'UNFPA (2009-2010)
- Recommandations

Guide d'entretien des bénéficiaires

Dans le cadre de l'évaluation du Projet Genre/droits de la famille femme et enfants, une composante du sous-programme : Stratégies Population et Développement entre l'UNFPA et le Gouvernement de la république Islamique de Mauritanie nous voudrions nous entretenir avec vous sur quelques points liés aux questions de genre et aux effets de ce programme

Perception des questions de genre

- Que pensez-vous des problèmes d'égalité en Mauritanie

Relations avec le MCF et le projet Genre

Avez-vous bénéficié d'un appui du MCF et du projet Genre :

- Nature
- Résultats
- Difficultés

Effet du programme

- Amélioration sur les conditions de vie
- Amélioration sur le statut

Attentes par rapport au programme futur

- Attentes par rapport au MCF et au projet Genre
- Attentes par rapport à l'UNPFA et aux autres partenaires

Guide d'entretien du responsable du projet

Axes d'intervention

- Principaux résultats
- Contraintes dans l'exécution des activités et la gestion budgétaire
- Limites
- Perspectives

Ressources

- Capacités des ressources humaines en Genre
- Ressources financières

Synergie avec les autres départements et projets

- Domaine d'intervention
- Activités réalisées
- Contraintes
- Possibilités